

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de janvier 2021

Madame, Monsieur,

Avant toute chose, permettez-moi de vous présenter au nom des membres du bureau de St-Simon Environnement, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2021.

*Nous espérons tous que l'arrivée d'un vaccin nous permettra de reprendre les liens sociaux, les activités sportives, culturelles, touristiques et gastronomiques qui nous manquent tant. Nous vous souhaitons simplement de pouvoir reprendre une **vie normale** qu'il ne faudra pas manquer de savourer.*

Durant les périodes de confinement, nous avons pu mesurer l'importance des services de proximité dans le quartier et il faut saluer l'implication de nos commerçants qui ont tenu bon dans des conditions compliquées. La meilleure façon de les remercier sera de continuer à les faire travailler, maintenant que la situation est moins tendue, sans oublier les restaurateurs qui n'ont toujours pas pu reprendre leurs activités et proposent pour certains de la vente à emporter (vous trouverez sur la page Facebook du Collectif de Défense du Quartier Saint-Simon, un annuaire des services et commerces du quartier).

Nous remercions également tous les habitants du quartier qui ont fait preuve d'une belle solidarité en aidant leurs voisins à traverser l'épreuve du confinement.

Vous constaterez dans ce bulletin que plusieurs dossiers avancent positivement dans le quartier. Nous restons mobilisés, avec le Collectif, pour que Saint-Simon demeure un des quartiers de Toulouse où il fait bon vivre et nous continuerons en 2021 à porter les intérêts des habitants auprès des élus et institutions.

Merci pour votre soutien.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Urbanisme

Quel bilan peut-on tirer de la mise en place par M. Moudenc en septembre 2019 de la commission de consultation préalable aux dépôts de permis de construire ?

La courbe des logements accordés ci-contre est éloquent, même si la période électorale et les confinements ont probablement joué. Les dernières années ont également vu l'éclosion des gros projets de Guilhermy et de NXP qui ne devraient plus se reproduire.

Nous constatons avec satisfaction, en plus d'une baisse drastique, un rééquilibrage entre les logements collectifs et individuels, puisqu'en 2020, sur 48 logements accordés, 30 concernaient des maisons individuelles.

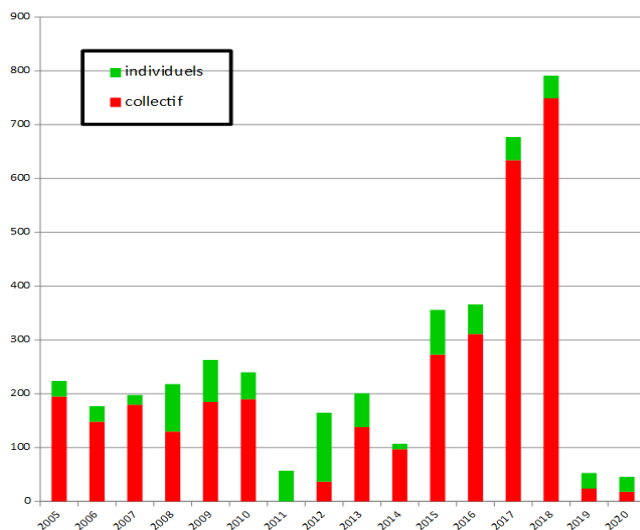
Nous comptabilisons au mois de décembre 2020 la délivrance de 8 permis pour des maisons individuelles et aucun immeuble collectif.

En décembre, deux permis de maisons individuelles ont été déposés ainsi qu'un projet de 14 appartements au 45 ch du Loup. Nous avons donné un avis défavorable à ce projet, mais le promoteur a tout de même déposé le permis. Nous n'avons pas encore de retour sur la décision de la Mairie sur ce dossier.

En ce qui concerne les trois autres projets présentés en commission, rue Bayes, ch du Loup et route de Seysses, les permis n'ont pas été déposés suite à notre avis négatif, mais nous ne connaissons pas les intentions des promoteurs.

Notre association milite pour que l'évolution du quartier se fasse très majoritairement par de l'habitat individuel, recherché par les familles qui sont trop souvent obligées de quitter Toulouse faute d'offre adaptée.

Après notre action qui a permis de modifier le Plan d'Urbanisme en 2019, nous travaillons sur la modification du PLUi-H qui interviendra en 2022, toujours dans le but de privilégier une densification maîtrisée et pavillonnaire qui nous semble indispensable si l'on souhaite conserver le caractère et la qualité de vie de St-Simon.



Collèges



2021 aurait dû voir l'ouverture du collège NXP, mais des retards induits par la crise sanitaire ont repoussé cette date à septembre 2022, en même temps que celui situé à Guilhermy. Le permis de construire du collège Guilhermy illustré ci-dessus a été accordé par la Mairie et les travaux doivent démarrer prochainement.

En ce qui concerne la refonte de la carte scolaire, le Conseil Départemental a annoncé le début des concertations pour le mois de mai 2021, mais on peut supposer que le report en juin des prochaines élections au CD31 risque de retarder également ces discussions.

IMPORTANT : nous souhaiterions recueillir l'avis des parents d'élèves concernés par ces ouvertures afin de porter au mieux l'avis général. La question du phasage de l'ouverture va se poser car deux possibilités existent : soit tous les niveaux ouvrent en même temps en septembre 2022, soit seules les 6èmes sont ouvertes en 2022, les autres niveaux n'ouvrant qu'entre 2023 et 2025.

Nous vous remercions de nous écrire à l'adresse contact@saint-simon-environnement.org laquelle de ces deux options a votre préférence, en précisant en quelle classe se trouvent actuellement vos enfants.

Les groupes scolaires de St-Simon

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les écoles du quartier communiquées par les représentants FCPE de ces établissements que nous remercions pour ces données et pour leur action dans chaque établissement.

Groupe scolaire Canto-Laouzeto (83 enfants) Maternelle : 50 élèves - 1 classe PS (24) - 1 classe enfantine (3PS, 10MS, 13GS) Élémentaire : 33 élèves - 1 classe CP(20) - 1 classe Multi-niveaux (4CE1, 4 CE2, 3 CM1, 2 CM2). La procédure de sélection du cabinet d'architecte qui réalisera l'école définitive est en cours, avec une livraison prévue pour <u>janvier 2024</u> pour une capacité maximale de 9 classes de maternelle et 13 classes d'élémentaire. Les enjeux : l'augmentation de la capacité de l'école temporaire couplée à la construction de l'école définitive laisse présager de futurs problèmes d'accès et de parking déjà visibles aujourd'hui.	Groupe scolaire Tibaous (498 élèves) Maternelle : 193 élèves, moyenne de 28 élèves, au lieu de 32 les dernières années, grâce à l'ouverture de l'école Canto. Elémentaire : 305 élèves, avec des arrivées en novembre. L'école a souffert de saturation. L'accueil des enfants s'est fait au prix du sacrifice de la salle de bibliothèque, puis de la salle informatique. Seule l'arrivée du quatrième groupe scolaire, a permis de faire baisser les effectifs, mais sans permettre de récupérer les salles perdues. Les enjeux : demande d'une salle multi-activités sur un terrain enclavé jouxtant l'école. Installation pérenne d'équipements sociaux-éducatifs de type ludothèque, bibliothèque place des Tibaous dans les locaux commerciaux vides.
Groupe scolaire Paul Bert (586 élèves) Maternelle : 8 classes avec en moyenne 26 enfants par classe. Élémentaire : 15 classes avec en moyenne 25 enfants 26 enseignant(e)s Une unité pédagogique pour élèves non francophones arrivants inclus dans les classes ordinaires Les enjeux : remplacement, jugé non prioritaire par la mairie, des bâtiments en modulaires ("Algéco") qui abritent deux salles de classes en maternelle.	Groupe scolaire Guilhermy (422 enfants) Maternelle : 6 classes avec en moyenne 27 enfants par classe. Élémentaire : 10 classes avec en moyenne 26 enfants 8 ATSEM (pour 10 nécessaires) accompagnent les élèves en maternelle 3 AESH (pour 4 nécessaires) aident 7 élèves porteurs de handicap Les enjeux : l'absorption des nouvelles inscriptions au gré des livraisons des programmes immobiliers voisins. La 2eme école de Guilhermy est en réflexion, pour un horizon 2025 ?

Association loi 1901 d'utilité publique, la FCPE n'est ni un syndicat, ni un parti politique mais un vaste réseau de parents d'élèves. Force de propositions pour améliorer le quotidien de nos enfants et contribuer à ce que le service public d'Éducation assure ses missions et son rôle d'ascenseur social, les associations FCPE des écoles de Saint-Simon participent - activement et collectivement - à la vie de l'école au quotidien et pour les générations futures.

Elles sont le relai des observations et remontées des parents, des informations à communiquer. Elles représentent les parents au sein de multiples instances (conseils d'écoles et réunions diverses - mairie, FCPE31, etc) et elles ne manquent pas d'interpeller l'Éducation Nationale ou la Mairie pour les affectations manquantes, remplacements non pourvus, travaux et maintenance à réaliser, problématiques de sécurité, de circulation, etc...

Parents, ces associations sont ouvertes à tous alors n'hésitez pas à les rejoindre !

Sécurité



Bonne nouvelle : lors des vœux à la presse, M. le Maire a annoncé la création dès 2021 d'un local et de permanences pour la Police Municipale à St-Simon.

Cette demande avait été portée lors de la campagne municipale et elle répond à une demande forte des habitants d'une plus grande présence dans le quartier.

Le 14 janvier, nous avons participé à une visio-conférence avec M. Eychenne le Commandant de police Nationale responsable de la zone sud de Toulouse qui va de St-Martin jusqu'à l'Oncopole. Cette réunion faisait suite à l'interpellation du Préfet par le Collectif et St-Simon Environnement sur la situation des cambriolages et incivilités dans le quartier.

Nous avons demandé que des rondes soient effectuées plus souvent pour dissuader les délinquants et que des interventions aient lieu de manière efficace pour éviter les tapages subis cet été sur certaines places et rues du quartier.

Le Commandant a annoncé que la réforme de la Police Nationale à Toulouse applicable au 1er mars, devrait améliorer la situation, dans la mesure où des effectifs actuellement au centre-ville vont être implantés au commissariat de Bellefontaine. Une équipe de BAC comprenant une trentaine de personnes va également être implantée dans ce commissariat.

Il espère que cette restructuration permettra des interventions plus rapides grâce à une plus grande proximité.

Nous avons également demandé qu'un retour soit fait auprès du quartier sur la suite donnée aux affaires dans lesquelles la police est intervenue. Le Commandant est favorable à une telle pratique et il nous a informés de l'intervention de ses équipes qui ont fait cesser les activités bruyantes d'un garçon en scooter dont se plaignaient les habitants de Guilhermy.

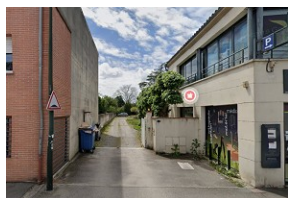
En ce qui concerne les vitesses excessives constatées sur certains axes tels que les chemins de Lestang, de Tucaut, route de St-Simon, rues du Prilloume, Réguelongue et même chemin du cimetière, nous avons appris que les opérations de contrôles ne dépendaient pas de M. Eychenne. Nous allons donc envoyer un courrier au service compétent. Il n'est pas normal que sur des axes limités à 50 km/h ou même 30 km/h, des conducteurs roulent à 80 ou 90, au mépris de la sécurité des habitants.

Réunion avec le Maire de quartier le 3 février

Un représentant de St-Simon Environnement et un membre du Collectif participeront le 3/02 à une réunion à distance avec Mme Ochoa pour faire le point sur les actions de la Mairie et de la Métropole en cours et à venir sur le quartier.

Ce type de réunion permet de garder un lien avec notre élue dans cette période où les réunions publiques sont proscrites et de tenir à jour notre Plan d'Actions pour le Quartier.

Centre médical rue Réguelongue



Le projet du cabinet médical de la rue Réguelongue implanté derrière la pharmacie est toujours en cours d'études, comme nous l'a confirmé un des médecins porteurs du projet.

Toutes les contraintes administratives ne sont pas encore levées mais le dossier avance.

Nous espérons que le permis de construire de cet équipement indispensable au quartier sera accordé rapidement.

Voirie et déplacements



Les groupes de travail constitués d'habitants du quartier qui réfléchissent aux améliorations à réaliser pour améliorer la voirie et les déplacements, se sont réunis en décembre en visioconférence.

Leurs propositions vont maintenant être soumises aux services du Pôle Voirie et à la Maire de quartier, avant d'envisager leur éventuelle mise en œuvre.

- Les derniers potelets anti-stationnement ont été installés rue du cimetière.
- L'enquête réalisée auprès des habitants des chemins du Renard et de Canto-Laouzeto afin de procéder à une expérimentation de sens unique est maintenant terminée. En fonction des résultats Mme Ochoa décidera de procéder ou non à cet essai.



Des riverains nous ont fait part des problèmes générés par le passage de poids-lourds chemin de Canto Laouzeto. Deux camions eux se sont même retrouvés coincés dans le virage situé entre les chemins de Tucaut et du cimetière, occasionnant des dégâts à un mur.

Nous avons demandé qu'une signalisation interdisant les gros camions soit installée. Mme Ochoa a accepté notre demande et la pose de panneaux sera bientôt réalisée.

BUCSM

Un marché vient d'être lancé par la Métropole pour approfondir les études d'opportunité et préliminaires à la réalisation du Boulevard Urbain du Canal de St-Martory, qui serait parallèle à la voie de bus en site propre actuelle.

La bonne nouvelle est que ce projet est toujours d'actualité et la mauvaise, que cette étude va durer à elle seule, 30 mois.



Des travaux de voirie vont perturber la circulation chemin de Lestang entre le 11 janvier et le mois de novembre, afin de connecter les nouvelles rues du quartier Nuances de Vinci ainsi que les voies d'accès au collège.

Ces travaux devraient provoquer des périodes avec circulation alternée voire des fermetures momentanées du chemin de Lestang.

Calendriers



Plusieurs habitants nous ont signalé les agissements de vendeurs de calendriers qui n'appartiennent pas au service dont ils se réclament.

Seuls les agents du service des ordures ménagères (poubelle verte) ainsi que ceux des déchets recyclables (poubelle bleue) bénéficient d'une tolérance pour vendre des calendriers. Ils doivent pouvoir présenter une carte professionnelle.

Les personnes se présentant comme cantonniers, encombrants et autres déchets verts n'appartiennent pas à ces services.

Déplacements à vélo



Le 7 janvier, M. Perrin, élu chargé des nouvelles mobilités et en particulier des déplacements à vélo, est venu à St-Simon rencontrer des membres du Collectif et de St-Simon Environnement particulièrement concernés par ce mode de déplacement.

Comme il s'était déplacé à vélo, nous lui avons fait faire le tour des endroits les plus problématiques et dangereux du quartier.

Auparavant, une réunion de travail a eu lieu pour évoquer les nombreux aménagements qu'il faudra réaliser à St-Simon pour sécuriser les déplacements à vélo si l'on souhaite favoriser ce mode de transport.

Voici les principaux points évoqués :

- Création d'une piste cyclable sur la route de Saint-Simon : étude de faisabilité.
- Création d'une zone verte INDIGOweel de dépôt des vélos de cette entreprise, au métro Basso-Cambo pour favoriser l'intermodalité : validée par M. PERRIN. Le dossier a été transmis à Mme OCHOA.
- Parkings vélos au métro : il est prévu de les agrandir et de mieux les protéger des vols.
- Une étude sera menée pour que les vélos soient prioritaires sur les axes Reguelongue et Canto (jonction vers le collège).
- Accord des élus pour l'éclairage de la piste piétons-cycles entre le chemin de Basso-Cambo et Paul Bert. Réalisation d'un éclairage à détection de forme installé en 2021.
- Accord de M. PERRIN pour étudier l'implantation de vélostations à Saint-Simon en 2022 lors de la signature du nouveau contrat VéloToulouse.
- La ville va mettre 200 vélos en location moyenne durée pour tous les toulousains qui veulent re-découvrir le vélo.
- Un cabinet d'études spécialisé travaille actuellement sur le REV (Réseau Express Vélo) pour la métropole.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : contact@saint-simon-environnement.org

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de février 2021

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui soutiennent St-Simon Environnement en adhérant à l'association.

La situation sanitaire nous interdit les réunions publiques, aussi avons-nous décidé de reporter l'Assemblée Générale de l'association au mois de juin, en espérant que nous pourrions vous accueillir pour échanger de vive voix.

Pour l'heure, les échanges avec la mairie se poursuivent en vidéoconférence la plupart du temps, mais le travail continue. La prochaine réunion des associations composant le Bureau de quartier aura lieu le 17 mars. Quand à la prochaine commission de quartier ouverte à tous les habitants, il faudra attendre une amélioration sanitaire pour pouvoir l'organiser.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Collèges



Vue de la cour de récréation du collège.

Le CD31 nous a invités à visiter le chantier du collège en construction sur le terrain de NXP. Le gros œuvre a bien avancé, les isolants sont en cours de pose et la réception du chantier est prévue pour fin octobre 2021. **Le collège ouvrira le 1er septembre 2022.**

Sectorisation :

Le futur secteur de recrutement du collège de St-Simon sera arrêté à l'issue d'un dialogue citoyen qui débutera en septembre 2021.

La définition du secteur devra répondre aux objectifs d'équilibre démographique et sociaux pour l'ensemble des collèges du sud-ouest toulousain conformément aux engagements du Conseil départemental pris pour améliorer la mixité sociale des collèges.

Le projet :

- Collège de type 600 à la capacité maximale de 720 élèves de 6 011 m² avec logement de fonction pour l'agent d'accueil,
- Plateau sportif,
- Parking intérieur pour le personnel d'une capacité de 58 places, intégrant 12 bornes de recharge de véhicules électriques

- Stationnements bus et véhicules légers, piste cyclable et dépose minute.
- Parking deux-roues couvert et sécurisé de plus de 100 emplacements, pour les élèves et le personnel

Les points forts du projet :

- Bâtiment à énergie positive (BEPOS),
- Recours aux énergies renouvelables : chauffage et rafraîchissement réalisés par pompe à chaleur eau/eau glycolée sur champ de sondes géothermiques (32 sondes de 150 m de profondeur) ; installation photovoltaïque en toiture, en autoconsommation.
- Confort hivernal assuré par la qualité de l'enveloppe et des équipements de chauffage performants.
- Confort d'été : protections solaires (éléments verticaux mobiles en façade), rafraîchissement du bâtiment par la géothermie (geocooling) en période chaude.
- Qualité de l'air intérieur : mise en œuvre exclusive de matériaux intérieurs peu émissifs, protection contre les polluants extérieurs par la mise en œuvre de filtres sur les prises d'air neuf et débits de renouvellement d'air généreux en période d'occupation.
- Préservation des ressources en eau : récupération des eaux de pluie des toitures réutilisées dans les toilettes des élèves.
- Offre pédagogique et qualité fonctionnelle : le collège bénéficiera entre autres d'une salle culturelle de 150 m² équipée d'une scène, pour les activités artistiques.

Collège Guilhermy :



Les travaux de terrassement et de voirie ont démarré sur le terrain du collège Guilhermy, situé entre l'Arc-en-ciel et la Ramée.

L'ouverture du collège est toujours prévue pour le 1er septembre 2022.

Réunion de travail avec Mme Ochoa le 3 février

Nous avons pu échanger avec la maire de quartier en visioconférence sur les sujets suivants :

- Installation d'une antenne de la police municipale : Mme Ochoa nous a confirmé l'implantation en 2021 d'une permanence de la police municipale probablement dans le local situé contre la mairie de quartier. La date exacte et les modalités ne sont pas encore définis, mais cela doit se faire cette année.
- Propriété du 17 rue Réguelongue : Mme Ochoa a demandé à la Direction des opérations immobilières de la Métropole d'évaluer le bien. Nous avons pu entrer en contact avec un héritier de l'ancienne propriétaire qui ne serait pas hostile à une vente à la collectivité.
Nous espérons que cette procédure pourra aboutir pour sauver cette maison de caractère et son parc.
- Modification du PLUi-H (Plan d'urbanisme) : les ateliers de concertation publique auront lieu entre mai et juin, pour une mise en application attendue du nouveau PLUi-H en juin 2022.
Notre demande de mise en place d'un Coefficient d'Emprise au Sol dégressif est étudiée de près. Il s'agirait d'augmenter la constructibilité des petits terrains pour favoriser la construction de maisons et de la baisser sur les grands terrains pour inciter au découpage parcellaire plutôt qu'à la vente à la promotion immobilière.
- OAP Guilhermy : Mme Ochoa rencontre une fois par mois les responsables de l'OAP Guilhermy. Nous avons insisté sur la nécessité d'y stopper la densification galopante, même si les services techniques de la Métropole ont prévu le contraire. Nous avons demandé des modifications du PLUi-H en ce sens et nous espérons que la Maire de quartier les appuiera.
- Groupe scolaire Guilhermy 2 : les prévisions du service éducation semblent démontrer qu'un 5ème groupe scolaire ne sera pas nécessaire avant plusieurs années.
- Locaux commerciaux à Guilhermy : 2 locaux seraient en cours d'acquisition par des professions paramédicales. Nous avons suggéré que la mairie achète l'un des deux autres locaux toujours en vente pour y réaliser une salle associative.
La mairie se dirige plutôt vers l'utilisation par les associations, d'une salle située dans l'enceinte de l'école, qui possède un accès direct vers l'extérieur.
Il faudra dans ce cas réaménager la salle et en particulier y installer des sanitaires.

Pour les deux commerces encore en vente, personne n'a manifesté d'intérêt et notre demande d'un lieu de vie de type boulangerie-café se heurte à l'absence de candidat acquéreur. Le service commerces de la mairie essaie de trouver une solution avec des commerçants déjà implantés à St-Simon qui seraient intéressés par l'ouverture d'un deuxième point de vente à Guilhermy.

Un achat par la collectivité avec location à un commerçant pourrait s'envisager.

- Aménagement du ch du Loup : les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement entre le ch Neuf et le ch du Renard ont été lancées. La procédure est longue, mais nécessaire pour pouvoir sécuriser les usagers de ce chemin.
- Poteau EDF ch de Canto : la procédure d'enfouissement du réseau EDF entre le ch Neuf et la rue du Cimetière est lancée. Le but est de supprimer le poteau EDF en béton que vous n'avez pas pu manquer si vous avez emprunté ce chemin.
- Mise en place d'une période de test de mise en sens unique Canto-L et Renard (entre Loup et le ch Neuf) : les retours des riverains qui ont répondu à l'enquête sont en majorité favorables à l'expérimentation.
A partir de ces données et de l'étude fournie par le pôle territorial une décision sera prise prochainement par la mairie.
- Tisseo : une réunion avec Tisseo est organisée le 10 mars pour évoquer les problématiques de desserte du quartier. Nous souhaitons remettre sur la table les problèmes de saturation des bus aux heures de pointe mais aussi la manque de liaison transversale entre la route de Seysses et la route de St-Simon
- Maison à l'angle de Canto et Renard : l'achat de cette maison par la collectivité a été acté. Sa destruction permettra de réaménager et de sécuriser ce carrefour situé à proximité de l'école Canto-L.
Seule la maison sera acquise par la commune, le restant du terrain a été divisé en 3 lots qui accueilleront des maisons individuelles.
- Éclairage de la piste cyclable entre P. Bert et le ch de Basso-Cambo : le principe est validé et l'étude technique a été lancée pour prévoir un éclairage qui ne gênera pas les riverains.
- Pistes cyclables Liffard-Eisenhower et Deldi-Renard : le pôle territorial étudie ces deux projets de piste (voir l'article et les illustrations plus loin)



- Terrain vide derrière l'école des Tibaous : le service de l'éducation a renoncé à installer un bâtiment modulaire sur ce terrain, qui sera utilisé pour des sorties par la maternelle.

Nous avons insisté sur la nécessité de sécuriser réellement les accès à cette parcelle enclavée qui jouxte le city-stade.

- Racks pour les vélos à l'intérieur de l'école Canto-L : l'installation a été réalisée.
- Salle associative des Tibaous : la nouvelle salle située dans le bâtiment en cours de construction rue Manoukian a été achetée par la mairie.
Elle sera plus pratique que la salle provisoire qui n'était pas très fréquentée. Il faut maintenant que les habitants se l'approprient, dès que la situation sanitaire le permettra.
- Parcours santé aux Tibaous : les équipements sportifs du théâtre de verdure aux Tibaous vont être installés à partir de mars.
- Jardin Pilhak : nous avons demandé que l'on installe des ressorts pour fermer automatiquement les portails d'accès au parc qui est très apprécié des tous-petits. Des panneaux demandant aux usagers de refermer les portes vont être installés. Cela sera-t-il suffisant ?
- Taxe d'aménagement à taux majoré (TAM) : Mme Ochoa a porté notre demande d'équité entre les quartiers auprès de M. Moudenc et Briand (adjoint aux Finances).
Le dossier avance et nous devrions avoir des réponses sur une possible évolution de cette fiscalité en mars.

Aire de jeux de Guilhermy



Tout près du parking de l'école Guilhermy, l'aire de jeux a été mise en service.

Les retours des enfants et parents sont très positifs et le matériel installé semble de bonne qualité.

Urbanisme

Pour le mois de janvier, seuls 2 permis de maison individuelle ont été accordés sur le quartier.

45 ch du Loup : le promoteur qui envisageait de construire 18 logements a souhaité nous présenter son nouveau projet qui ne porte plus que sur 13 logements, en présence du service de l'Urbanisme.

L'avis rendu par St-Simon Environnement a été identique à celui du représentant du Collectif de défense du quartier : même avec 13 logements, le promoteur reste dans une logique de logements collectifs dont le quartier est suffisamment pourvu.

Nous avons donc donné un avis négatif (qui n'est que consultatif) et demandé que l'on revienne au projet initial qui était un découpage en 6 parcelles, dans la continuité du lotissement voisin rue de Parecelse.

Projet Nuances Vinci

Nous avons repris contact avec les responsables du projet Nuances situé sur les terrains de NXP afin de préciser quelques points :

- La 2ème aire de jeux a été validée et un modificatif du permis d'aménager va être déposé en ce sens
- Concernant les commerces qui doivent être implantés, une réunion entre la mairie et Vinci aura lieu le 8 mars
- La mairie a accepté de baisser le pourcentage de Logements Locatifs Sociaux de 35% à 25% en échange d'une augmentation du pourcentage de logements en Accession Sociale qui sera porté à 20%.

Pistes cyclables



Une piste cyclable est prévue depuis des années entre le ch Liffard et Eisenhower. L'emplacement réservé traverse les terrains Cap Gemini et un accord n'a pas encore été trouvé avec le propriétaire. Nous avons proposé un nouveau tracé plus direct que le pôle territorial est en train d'étudier (voir ci-dessus).



Ce projet de piste qui permettrait de rejoindre le collège est en cours d'étude par le pôle. Nous l'avions proposé il y a plusieurs années, mais l'arrivée du collège devrait accélérer sa réalisation.

A Guilhermy, la desserte du futur collège par une piste cyclable nous paraît indispensable. Les plans actuels d'aménagement de la voirie ne permettent pas de savoir où vont passer les vélos pour rejoindre le collège.

Le Collectif et SSE ont demandé que cette problématique soit étudiée dès maintenant pour réserver les emprises d'une piste.

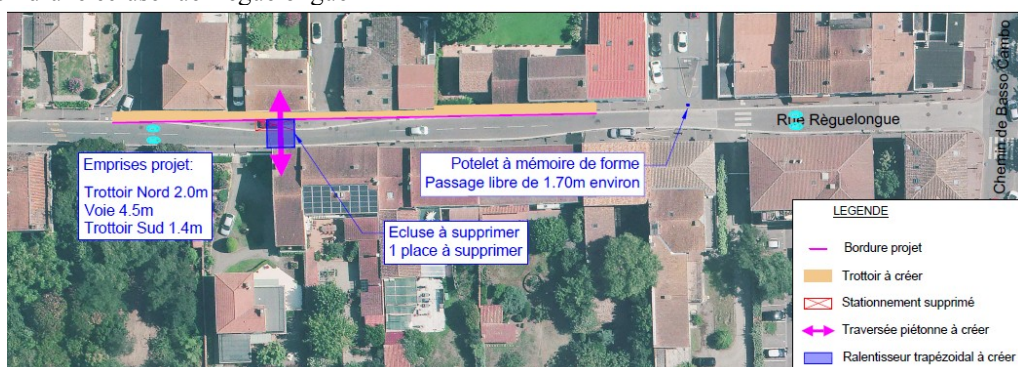
Voirie et déplacements

Les rapporteurs des 3 ateliers circulation/déplacements ont remis leurs conclusions au pôle territorial. De nombreuses propositions d'aménagements ont été proposées dans tout le quartier et les avis des habitants ont été pris en compte.

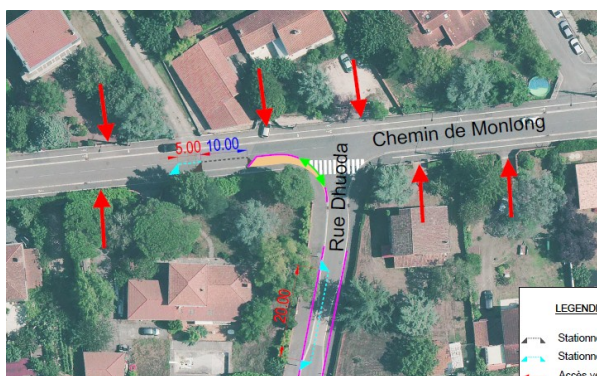
Elles doivent être présentées à la Maire de quartier avant leur mise en application.

On peut citer parmi les propositions :

- Installation de potelets anti-stationnement sur les trottoirs proches de l'école Guilhermy
- Demande d'étude pour installer un feu à déclenchement au croisement Bayes-Tucaut
- Installation d'un plateau-ralentisseur au croisement Canto-L et Tucaut.
- Continuité de la piste cyclable du stade jusqu'à Réguelongue
- Modification de la poche de stationnement devant le boudodrome pour prévoir une zone de rabattement
- Implantation de plusieurs passages protégés rue Las Bruges, ch de Basso-Cambo, rue Darbousier, Réguelongue, Dhuoda
- Amélioration de la sécurité rue Tino Rossi et rue du Thibet
- Suppression d'une poche de stationnement ch Neuf située trop près du carrefour avec Canto
- Matérialisation de la piste cyclable existante ch du Loup
- Tracé de places de stationnement rue J. Weber
- Étude de la mise en sens unique de la rue Réguelongue entre Bayes et la route de St-Simon pour pouvoir créer un vrai trottoir et sécuriser les cyclistes
- Étude des pistes cyclables Dhuoda/Renard et Liffard/Eisenhower
- Création d'un trottoir et de passages protégés devant le théâtre de verdure des Tibaous
- Suppression d'une écluse rue Réguelongue



- Sécurisation du croisement Dhuoda/Monlong



Souvenirs...

Au hasard de la consultation de Google Maps, voici ce que l'on peut trouver en ce moment à St-Simon, souvenir d'une époque pas si lointaine. Saurez-vous reconnaître ce site ? (un indice se cache dans la photo...)



Incinérateur

En collaboration avec le comité du quartier Lafourguette, nous avons demandé à rencontrer V. Terrail-Noves maire de Balma qui occupe les fonctions de Président du Decoset (organisme gérant les déchets de la Métropole).

Voici le contenu du mail que nous lui avons adressé :

Monsieur le Président,

Au cours de la dernière réunion de la commission de suivi du site de la SETMI qui s'est tenue le 18 juin 2019, les représentants du syndicat mixte DECOSSET ont présenté succinctement le schéma de rénovation de l'usine d'incinération. Nous avons découvert à cette occasion le lancement d'une étude sur des projets d'investissement qui auront inévitablement des impacts sur la population résidente de nos quartiers, Lafourguette et Saint-Simon, dont l'urbanisation est sans cesse croissante, tout particulièrement à proximité de l'usine. Ces évolutions de la SETMI, usine dont les habitants subissent tous les jours des nuisances, génèrent de fortes inquiétudes d'autant qu'aucune action d'information ou de concertation n'a, jusqu'à présent, été réalisée.

Nos deux associations, l'Association des Habitants de Lafourguette et Saint-Simon Environnement, membres de la commission de suivi, soucieuses d'améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, ont pu rencontrer M. Marc Péré, alors président de DECOSSET pour obtenir des précisions. Les conclusions de l'étude n'étant pas disponibles à cette période n'ont pu nous être communiquées.

Nous n'avons pas eu, depuis, d'informations sur ce projet de modernisation du site même si M. Moudenc, que nous avons sollicité au cours de la campagne électorale, s'est engagé auprès de nous à ce que "plusieurs options soient étudiées : modernisation de l'usine ou construction neuve sur le site ou ailleurs".

La question du devenir de cette usine vétuste est une question centrale dans nos échanges avec les habitants. Nous avons noté que vous avez pleinement mesuré l'ampleur du chantier à engager en affirmant le tournant historique à prendre par DECOSSET pendant votre présidence. C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer pour avoir des précisions sur le projet de modernisation de la SETMI et pour échanger sur l'avenir de l'usine et son intégration dans l'environnement urbain de nos quartiers.

Des habitants du ch du Renard nous ont fait part de nuisances sonores émises par l'incinérateur depuis plusieurs mois. Si vous en êtes également victimes, merci de nous écrire pour que nous puissions nous appuyer sur vos témoignages lors de cette rencontre.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 1er mars à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : contact@saint-simon-environnement.org

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

**Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de mars 2021

Madame, Monsieur,

Le printemps est déjà là et avec le réveil de la nature nous espérons que les beaux jours couplés aux vaccins nous permettront de reprendre bientôt une vie normale.

Le Bureau de St-Simon Environnement a décidé de mettre à profit la période fleurie qui s'annonce pour organiser un concours photo ouvert à tous les habitants du quartier, adultes et enfants.

Les thèmes seront bien entendu en rapport avec le quartier et nous vous donnerons tous les détails pratiques dans notre prochain bulletin.

Le 19 mars avait lieu au Conseil Municipal le vote du PPI (Plan Pluri-Annuel d'Investissement) qui détermine les grands équipements qui seront réalisés au cours du mandat.

C'est pour nous une très grande satisfaction de voir confirmés et surtout financés, l'école définitive Canto-Laouzeto, le gymnase et la rénovation de Paul Bert rue Réguelongue.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

PLUi-H

Nous vous avons avertis par mail du cataclysme qui pourrait se produire dans le quartier si le Plan d'Urbanisme était annulé, suite à des recours présentés devant le Tribunal Administratif.

Une annulation entraînerait le retour au PLU de 2013 modifié en 2016 et tout ce que nous avons réussi à obtenir comme modifications favorables au quartier en 2019 partirait en fumée.

Rappelons-nous que le Maire avait annoncé que le PLUi-H de 2019 faisait baisser de 43% la constructibilité à St-Simon (https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-quartier-quartier-voici-comment-evoluer-constructibilite-logements_22853722.html).

Un retour au Coefficient d'Emprise au Sol à 50% au lieu des 20% actuels ferait que sur une parcelle de 1 000 m², on pourrait construire théoriquement 1 000 m² en réalisant un étage, soit une vingtaine d'appartements.

Que peut-on faire ? Pour l'instant, rien à part attendre le verdict du tribunal qui devrait arriver avant la fin du mois.

Les juges peuvent annuler le PLUi-H avec effet immédiat, ou alors ne pas l'annuler ou encore donner un délai de quelques mois avant l'application de l'annulation.

S'il y a annulation, la Métropole relancera immédiatement les études pour un nouveau PLUi-H, mais il est probable que les promoteurs tenteront de se faufiler en attendant les nouvelles règles, car refaire un PLU prendra forcément du temps.

Des sursis à statuer pourront être prononcés pour les projets les plus impactants, mais ce sera juridiquement compliqué de tout bloquer.

Espérons...

Ecole maternelle Paul Bert

La FCPE Paul Bert nous a informés de la décision de l'Education Nationale de fermer une classe de maternelle à Paul Bert. Voici un extrait du message qui nous est parvenu :

La prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre 2021 est de 209 élèves soit 1 élève de plus qu'aujourd'hui. Si une classe devait être fermée, il y aurait 30 enfants en moyenne par classe au lieu des 26 actuellement !!! Nous considérons que cette situation est inacceptable c'est pourquoi nous demandons au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) et au directeur académique de prendre en considération notre demande de maintenir les huit classes actuelles.

Pour soutenir notre action et défendre les intérêts de nos enfants, nous vous invitons à signer notre pétition en ligne accessible via le lien : <http://chng.it/fpV57qXLCM>.

Rencontre avec Tisseo



Le 11 mars a eu lieu une nouvelle réunion (en visioconférence) avec Tisseo à laquelle participaient des représentants de la mairie et des associations du quartier.

Tisseo a tout d'abord présenté les modifications de son service à venir (présentation assez semblable à celle vue lors de l'atelier circulation l'année dernière. Ces modifications ne concernent que la périphérie du quartier (route de Seysses, Bd Eisenhower, B.U.C.S.M.) liées, entre autres, à la mise en service du Téléo à la fin de l'année (Téléphérique Oncopole-Rangueil).

La baisse de fréquentation des lignes Tisseo due à la pandémie, est de 40 %, ce qui montre bien que les habitudes des usagers sont fortement modifiées.

- La demande d'une desserte transversale (Réguelongue, ch. Neuf, ch. de Monlong) reçoit une réponse négative (zone à desservir trop restreinte, impossibilité de faire croiser des bus).
- Le bus 87 traversera à terme la zone "Vinci/NXP" avec 2 nouveaux arrêts, dont un assez proche du nouveau collège.
- De plus le 87 verra son terminus passer de Henri Gladys au centre de Cugnaud.
- Il a été demandé d'étudier la faisabilité de prolonger la ligne 53 jusqu'à la route de Seysses (rond point de l'Espace) afin d'offrir une correspondance avec la nouvelle ligne 85 (passant route de Seysses).
- Concernant la demande de mise en place d'abri-bus, il nous a été répondu que ceux-ci sont installés par Decaux et entraînent la mise en place d'une "sucette" publicitaire (donc espace pris sur le trottoir); ces abris ne sont mis en place que sur des arrêts ayant plus de 30 passagers / jour. Aussi avons-nous demandé la liste de ces arrêts pour évaluer ensuite sur place la faisabilité avant d'émettre une demande plus précise.
- Coté transport scolaire, la pandémie fait que les surcharges de la ligne 87 ont nettement diminué. Il a été signalé par contre que la ligne de transport scolaire 30 est parfois très chargée.
- L'arrêt Charpy sur la ligne 87, dans le sens vers le métro, a été signalé comme dangereux ; mais pas de solution évidente, tant que le ch de Basso-Cambo ne sera pas réaménagé.
- Concernant la desserte du collège St Simon 2 (zone Guilhermy), Tisseo indique que des concertations auront lieu avec les services concernés (Conseil Départemental, voirie...).

Une nouvelle réunion de suivi aura lieu d'ici la fin de l'année.

Urbanisme

Pour le mois de février, seul 1 permis de maison individuelle ch du Renard et le réaménagement d'un bâtiment en 2 logements ch Liffard ont été accordés sur le quartier.

Au niveau des dépôts, on constate 3 maisons individuelles au 38 ch Liffard.

352 ch du Loup : le permis pour 25 logements a été refusé par la Mairie. Nous avons émis un avis favorable vu la proximité avec les lignes de bus en site propre. Le motif principal du refus est la proximité de la sortie avec le feu tricolore.

45 ch du Loup : nous avons rencontré par écran interposé Mme Ochoa qui avait invité MMe Laigneau et Marty, adjointes à l'urbanisme, ce qui a permis de débattre de l'urbanisation future du quartier, au-delà du simple cas de cette parcelle. Notre avis n'a pas changé sur ce projet qui s'il ne comprend que 13 logements, ouvrirait la porte à plusieurs autres en prévision dans le chemin du Loup.

Nous avons pu constater des différences de point de vue entre nous et les deux adjointes concernant l'urbanisme que nous souhaitons privilégier dans le quartier.

Nous avons demandé à Mme Ochoa d'inviter Mme Marty à nous rencontrer en présentiel à St-Simon pour lui montrer les spécificités de notre quartier.

Antenne Bouygues

Nous avons appris que Bouygues souhaite installer une antenne téléphonique sur le parking du boudrome.

26 m de haut, suppression de places de parking alors qu'on en manque à proximité du centre, et présence d'une crèche à 150 m, cet emplacement nous paraît aberrant.

Ce projet doit nous être présenté le 26 mars au cours de la Commission Consultative qui réunit les opérateurs et la Mairie, et nous comptons bien marquer notre opposition.

Nous avons immédiatement alerté Mme Ochoa, la Maire de quartier, qui nous a assuré de son opposition à ce projet. Elle a demandé à participer à la réunion de la Commission Antennes.



Lien vers le dossier complet :

https://www.toulouse.fr/documents/106863/11697829/Rue_du_Cimetiere_Saint_Simon_Bouygues.pdf/472f5424-4c2d-496a-7233-ef61438c3fba

Cela nous rappelle les mauvais souvenirs de la bataille menée lors de l'implantation d'une antenne Orange à Guilhermy que nous avons réussi à faire déplacer avec l'appui des habitants, de la Mairie et même de la Députée de la circonscription :

<https://www.ladepeche.fr/article/2015/04/16/2088178-saint-simon-mobilisation-contre-l-antenne-relais-d-orange.html>

Bureau de Quartier

Le Bureau de quartier regroupe des représentants d'associations d'habitants dans le but d'échanger avec la Mairie pour préparer la Commission de quartier qui ne peut malheureusement se tenir du fait du COVID19.

Communication :

La Mairie a instauré l'envoi d'une lettre mensuelle par quartier et ouvert un espace numérique dédié. Vous pouvez le consulter et vous inscrire pour recevoir les informations ici : <https://jeparticipe.toulouse.fr/assemblies/saint-simon>

Enveloppe de quartier :

Chaque quartier dispose d'une enveloppe de 55 400€ qui doit permettre de financer des projets d'investissement et la mise en oeuvre de réalisations concrètes améliorant la vie de quartier et le quotidien des habitants. Cette enveloppe est partagée avec Lafourquette. Une partie de cette somme devrait financer l'éclairage de la piste cyclable Liffard/Basso-Cambo. S'il reste des sous, nous avons proposé d'installer un video-projecteur et une sonorisation dans la nouvelle salle associative des Tibaous qui va être bientôt livrée.

Projets du mandat (le financement a été voté vendredi 19 mars) :

- Réhabilitation de l'ancienne Ecole Paul Bert rue Réguelongue (objectif 2024)
- Construction du Groupe Scolaire définitif Canto Laouzetto pour 2024. La maison ancienne présente serait conservée.
- Construction du gymnase et transformation en dur du vestiaire du club house du club de foot (livraison 2024)
- Livraison de la salle associative place des Tibaous (2021)
- Rénovation de l'aire de jeux du centre d'animation Saint-Simon
- Travaux au domaine Candie
- Rénovation intérieure du centre de loisirs La Ramée
- Restaurant Seniors Saint-Simon (ce dernier projet n'est pas encore financé mais Mme Ochoa nous a assurés de sa ferme volonté d'aboutir à la création d'un restaurant).

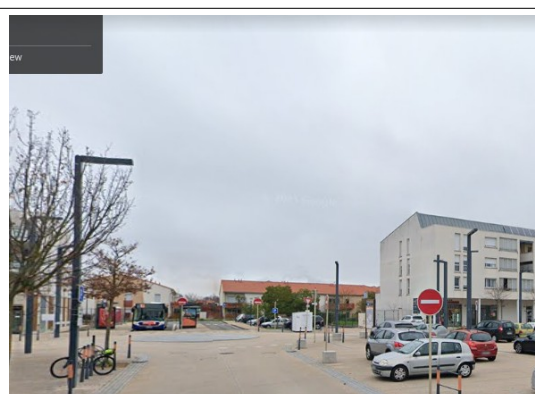
Travaux de voirie prévus en 2021 :

- Aménagement (trottoirs + réfection chaussée) du chemin de Guilhermy entre l'impasse Guilhermy et la rue Camille Muffat
- Collège Guilhermy: De mars à mai 2021 : travaux de réseaux secs - Sept 2021 : travaux d'assainissement pluvial

- ✓ Chemin de Tucaut en sortie de Bayes: étude de deux alternatives: carrefour à feux ou plateau
- ✓ Rue du cimetière: déplacement des conteneurs en entrée du parking des boulistes + mise en place de coussins
- ✓ Liaison cycliste Liffart/Eisenhower: étude d'un autre itinéraire. Une réunion est programmée avec Thalès le 29 mars.
- ✓ Liaison voie verte Deldi/Renard + aménagement stationnement sur Deldi et pose de mobilier
- ✓ Liaison cyclable sur le chemin de Lestang
- ✓ Carrefour Dhuoda/Monlong : aménagement stationnement + mobilier
- ✓ Chemin de Tucaut en sortie de Canto: étude d'un plateau
- ✓ Théâtre de verdure : création liaisons piétonnes
- ✓ Rue Lopez-Tovar: pose de mobilier et création de stationnement
- ✓ Chemin du Loup: dossier Déclaration d'Utilité Publique en cours pour acquisition de terrains pour réaliser des trottoirs
- ✓ Rue Jean Weber: matérialisation de stationnement
- ✓ Création d'un parking à proximité du BUCSM à Guilhermy
- ✓ Aménagement croisement rue Tino Rossi
- ✓ Aménagement croisement Giono/Tibet
- ✓ Aménagement d'une liaison cyclable vers le collège Guilhermy

Souvenirs...

Réponse à l'énigme du précédent bulletin : c'était le rond-point des Tibaous.



PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 5 avril à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : contact@saint-simon-environnement.org

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN d'avril 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations concernant le quartier.

En fin de bulletin, vous trouverez les modalités d'un concours photo que nous organisons.

Nul besoin d'être spécialiste de la photo pour participer : le jury sera également composé d'amateurs et il jugera la beauté du cliché, son originalité et le coup d'œil du photographe.

N'hésitez pas à participer.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

PLUi-H

Comme nous vous l'avions laissé entendre dans le dernier bulletin, le Tribunal Administratif a annulé le PLUi-H de la Métropole.

Mais les juges ont accordé à la Métropole 2 semaines pour faire part de ses demandes et observations afin de « moduler » la date de prise d'effet de cette annulation qui a des conséquences très importantes pour les 37 communes concernées.

La Métropole a demandé un sursis dans l'application de l'annulation qui serait assez long pour pouvoir réaliser un nouveau PLUi-H.

Le Tribunal va maintenant fixer une nouvelle audience publique au cours de laquelle il décidera de la date de prise d'effet de l'annulation.

Il y a donc 3 cas possibles :

- Le tribunal refuse de donner un délai et le PLUi-H est annulé immédiatement. Pour Toulouse, les règles du PLU de 2016 s'appliquent et pour notre quartier c'est une très mauvaise nouvelle (hormis au niveau du projet situé à l'angle du ch des Bruges et de Guilhermy, qui perdrait de la hauteur).
- Le tribunal accorde un délai de quelques mois pour l'application de l'annulation, et au bout de ce délai nous nous retrouvons dans le premier cas.
- Le tribunal accorde un délai de 2 ou 3 ans, et il sera possible de limiter les projets les plus importants en attendant le nouveau PLUi-H, si la Mairie utilise son pouvoir de « sursis à statuer ».

Beaucoup d'incertitudes suite à cette décision de justice qui impacterait l'urbanisation de notre quartier.

Urbanisme

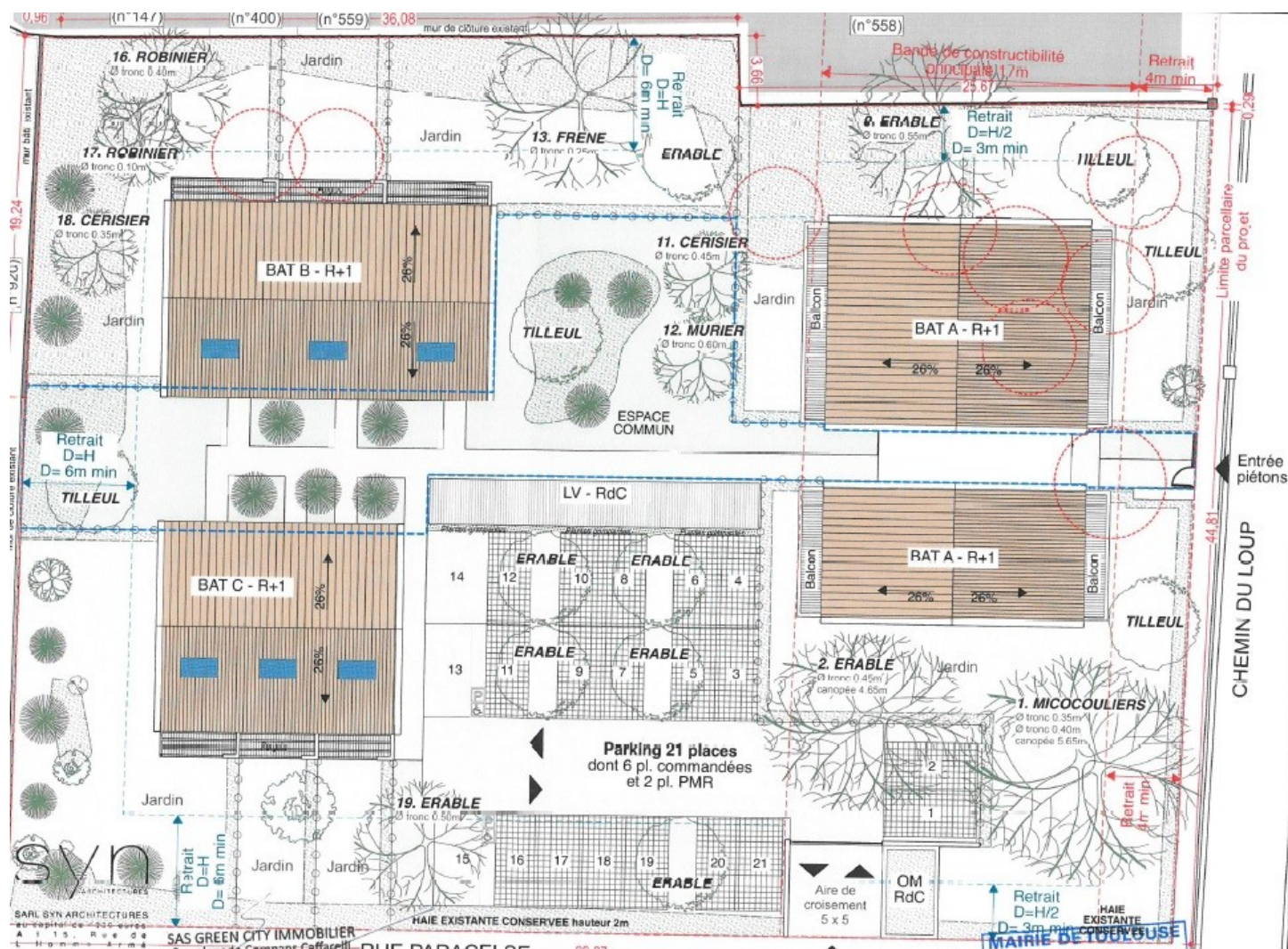
Pour le mois de mars, 3 permis de maison individuelle ont été accordés : 38 ch Liffard, 21 ch de Canto et 29b ch de Basso.

Au niveau des dépôts, on constate un permis pour 4 logements au 143 ch de Tucaut et 2 maisons au 6 impasse de Diane.

45 ch du Loup : malgré notre avis négatif ainsi que celui du Collectif de Défense du quartier lors de la commission urbanisme, un permis pour 13 logements a été accordé à Green City sur ce terrain qui devait au départ accueillir un lotissement de 6 parcelles.

L'intérêt financier a prévalu au détriment du côté pavillonnaire que nous voulons préserver, même si nous reconnaissons qu'un effort a été réalisé pour conserver des arbres sur ce terrain.





Commission Urbanisme du 2 avril 2021

Nous avons été conviés avec le Collectif de Défense à examiner 3 projets d'immeubles collectifs :

49 ch de Basso-Cambo : nous avons donné un avis défavorable à ce projet qui pose un problème d'intégration par rapport au voisinage.

11 chemin de Prilloumé : ce projet qui comprend plusieurs maisons accolées et 4 T2 pourrait recevoir notre accord à condition de remplacer les T2 par 2 maisons et de modifier l'implantation d'un bâtiment. Le porteur du projet devrait retravailler son plan et une fois de plus, nous préférons que ce terrain soit découpé en parcelles, comme c'est le cas du terrain voisin.

42-44 ch du Loup : nous avons donné un avis défavorable à ce projet de 36 appartements similaire à un projet déjà présenté récemment au même endroit. Nous avons demandé qu'une solution à base de division parcellaire ou de construction d'une dizaine de maisons individuelles soit étudiée.

Nous sommes très inquiets au sujet de cette partie du chemin du Loup où se trouvent pas moins de 6 propriétés en vente sur une distance de quelques centaines de mètres pour un total de près de 2 hectares. Dans chacun des cas, l'option proposée est la construction d'immeubles collectifs car cette solution est plus simple pour le vendeur, mais pas forcément plus rémunératrice qu'une division parcellaire.

Le permis du 45 chemin du Loup a été accordé et nous ne formerons pas de recours devant le Tribunal Administratif car le projet respecte le PLUi-H, ce qui enlève toute chance d'obtenir gain de cause en justice.

Nous espérons que les autres projets collectifs dans ce secteur seront refusés par la Mairie, sinon tout le chemin du Loup risque de perdre ses maisons remplacées par le Clos Tartempion ou la Résidence Machinchose.

Rappel : la Commission Urbanisme instaurée par M. Moudenc en août 2019 permet au Collectif et à St-Simon Environnement de donner un avis sur les projets envisagés par les promoteurs, avant que les permis soient déposés (sauf sur le territoire de l'OAP Guilhermy).

Cet avis est consultatif et le contenu des projets évoqués ne doit pas être rendu public.

Antenne Bouygues



324 signatures de la pétition sur papier et 983 sur le site change.org ! Merci !

Nous avons participé à la « commission antennes » présidée par M. de Scorraille. Mme Ochoa était également présente ainsi que des représentants des services techniques de la Métropole.

M. de Scorraille a débuté la réunion en expliquant que la Mairie ne pouvait pas faire grand-chose pour empêcher la construction d'antennes qui serait favorisée par l'État.

Nous avons dénoncé l'absence de concertation sur ce dossier que nous avons découvert le 17 mars. Les services techniques ont été bien en peine d'expliquer ce fiasco de communication.

Mme Ochoa a ajouté qu'elle avait demandé en décembre des informations sur ce projet, mais qu'aucune information ne lui avait été remontée par les services de la Métropole. Elle a également fait part de son opposition au choix de ce site.

L'opérateur n'a pas réellement démontré l'obligation technique d'installer une telle antenne en plein centre de St-Simon, là où les constructions sont les moins denses et appelées à évoluer. Nous avons proposé le stade, qui comprend déjà une antenne Orange, mais cela ne lui convenait pas...

Nous avons porté avec force le mécontentement des habitants et l'Adjoint a décidé de suspendre le projet et de venir sur place se rendre compte de la situation, accompagné du représentant de Bouygues et de Mme Ochoa.

Nous avons reçu le soutien du Député de la circonscription, Mickaël NOGAL ainsi que de sa suppléante, Marie-Claire CONSTANS, habitante du quartier, qui ont tous deux signé la pétition en ligne. M. LLORCA, Conseiller départemental du canton a envoyé un courrier à JL Moudenc et au Directeur régional de Bouygues pour faire part de son inquiétude par rapport à cette antenne.

La pétition en ligne reste ouverte, car il faudra que le quartier pèse de tout son poids, en particulier vis à vis de Bouygues, pour stopper ce projet d'antenne de 26 mètres. **Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez le faire ici :** <http://chnng.it/gdR2CGjR>

Bon à savoir : la loi n'impose pas à la Mairie de louer un terrain de son domaine privé à un opérateur de téléphonie ([CE, 27 mai 2020, n°430972](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2020/5/27/CE_2020_27_430972_1)). C'est seulement le cas pour un emplacement situé sur le domaine public routier.

Donc pour que cette antenne ne se fasse pas il suffirait que la Mairie n'attribue pas d'autorisation d'occupation du terrain, ce qui obligerait Bouygues à trouver un terrain chez un particulier.

Piste cyclable Liffard-Eisenhower



Depuis plus de 10 ans, une piste cyclable est annoncée pour relier en sécurité le centre de St-Simon à l'avenue Eisenhower.

Le tracé réservé dans le PLU se heurtant à la problématique d'achat du terrain, nous avons proposé qu'un autre tracé soit étudié pour sortir enfin de cette impasse.

M. Perrin, adjoint chargé des mobilités et Mme Ochoa ont pris contact avec la société Thales, propriétaire du foncier ci-joint qui détient la clef de la création de cette piste qui éviterait d'emprunter la route de St-Simon ou le chemin de Basso-Cambo.

La réalisation de cette piste cyclable devient de plus en plus urgente, avec l'ouverture des deux collèges programmée pour septembre 2022.

Dépôt de vélos et scooters Indigo



A l'initiative du Collectif, des vélos et scooters ont été installés sur le quartier par Indigo, en attendant que St-Simon fasse partie du prochain contrat Vélo-Toulouse.

Aucune zone n'était jusqu'alors prévue pour déposer ces véhicules à proximité du métro.

Ce sera bientôt possible car la Métropole et Tisseo ont donné leur accord pour la création de cette « zone verte » à quelques mètres du terminal de Basso-Cambo.

Départ de l'entreprise Cougnaud



Au mois de juin, l'entreprise Cougnaud qui stockait des salles modulaires en face de l'école Guilhermy va déménager.

La parcelle occupée par Cougnaud fait partie d'une seule propriété de 4 hectares sur laquelle se trouvent également les établissements Sabouard.

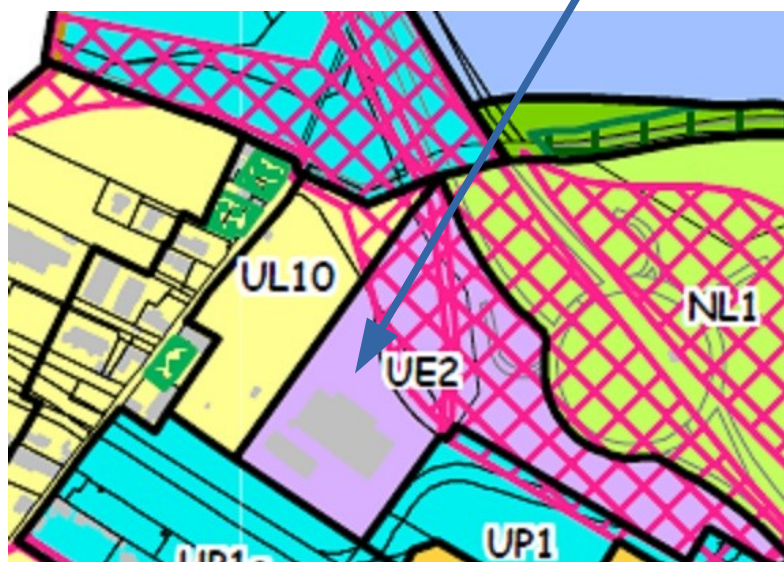
Le PLUi-H de 2019 a modifié le zonage de ce terrain qui était jusqu'alors classé en zone d'activité, pour le passer en zone « mixte » qui autorise la construction de logements. La hauteur maximale est de 15 mètres, ce qui permet des bâtiments en R + 4.

Nous sommes très inquiets pour l'avenir de cette zone et nous en avons informé Mme Ochoa fin 2020.

Elle a rencontré le propriétaire du terrain qui a déjà eu des contacts avec des promoteurs attirés par sa forte constructibilité.

Elle nous a indiqué rechercher avec la Métropole et le propriétaire du terrain une solution qui éviterait de voir des centaines de logements de plus à cet endroit, mais le terrain étant privé, la collectivité n'est pas maître du dossier.

L'annulation du PLUi-H repasserait en zone d'activité (UE2) la partie du terrain libérée par Cougnaud (voir ci-dessous le PLU de 2016).



Cambriolages

Plusieurs témoignages de tentatives de cambriolages vers le chemin de Guilhermy nous ont été rapportés.

De même, un cambriolage a eu lieu à proximité de l'école Paul Bert.

Ces faits se sont produits en pleine journée et en quelques instants.

Sans sombrer dans la paranoïa, nous vous recommandons de fermer à clef vos issues, même si vous êtes à proximité dans votre jardin, de ne pas faire confiance à des inconnus qui sonnent chez vous pour vous proposer leurs services, de demander systématiquement leur carte professionnelle à des personnes se présentant comme agents de la Mairie, d'EDF, d'un opérateur de téléphonie, etc...

Peut-être serait-ce le moment d'envisager une protection par alarme de votre domicile.

Si vous êtes témoin d'un acte suspect pouvant être en relation avec un cambriolage (par exemple si vous voyez un véhicule ou des personnes qui semblent surveiller), vous avez désormais la possibilité de le signaler à cette adresse mail :

vigistsimon@gmail.com

Des habitants du quartier, "Référénts" examineront votre signalement et prendront les mesures adéquates (police municipale, commissariat central...). Un réseau de co-référénts, également des habitants volontaires du quartier, permet d'échanger instantanément sur les événements signalés et d'alerter les riverains.

Bien évidemment, si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative, appelez en priorité le 17 et ensuite seulement écrivez à l'adresse ci-dessus.

Racks vélos à Canto



Un ensemble de racks pour accrocher les vélos des enfants à l'intérieur de l'enceinte de l'école Canto vient d'être installé.

Ainsi les vélos des enfants seront protégés.

Travaux de voirie

Attention : le chemin de Lestang sera entièrement barré entre le 19 et le 30 avril au niveau du débouché sur Eisenhower.

Il faudra emprunter le chemin de Perpignan.

Nous avons fait remonter à Mme Ochoa notre mécontentement par rapport au chantier du 36 rue Réguelongue qui a (encore) barré la rue le 6 avril pour livrer du matériel.

Mme Ochoa nous a répondu partager notre agacement face à ce constructeur qui ne fait pas beaucoup d'efforts pour limiter les nuisances engendrées par son chantier.

Il faudrait également que l'accessibilité du site soit prise en compte au moment de l'étude de permis de construire.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir averti en son temps des désordres que provoquerait ce chantier si le permis était accordé à cet endroit où la voie est rétrécie.



Concours photo



L'association Saint-Simon environnement a le plaisir de vous présenter son 1er concours photo.

Ce jeu est réservé à tous les habitants du quartier de Saint-Simon.

Des cadeaux surprises seront attribués aux photos sélectionnées par le jury composé par les membres du bureau de St-Simon Environnement.

Deux catégories de participants :

- junior jusqu'à 15 ans,
- pas junior, après 15 ans

Le thème est « **photographie ton lieu préféré à Saint-Simon** »

Une seule photo par personne sera admise.

La photo peut être en couleurs ou en noir et blanc.

Elle peut être prise le jour comme la nuit, avec ou sans flash, avec un smartphone comme avec un appareil classique.

Elle peut intégrer des personnages, des animaux, des objets, des lieux, etc... Laissez libre cours à votre imagination.

Chaque participant enverra sa photo à **contact@saint-simon-environnement.org** au plus tard le 15 mai en indiquant son nom, prénom, âge, adresse mël et lieu de prise de vue.

Le jury se réunira ensuite pour délibérer.

Alors, ne tardez plus ! et envoyez-nous vos plus belles photos, nous avons hâte de voir vos œuvres !

Saint-Simon environnement se réserve le droit de publier l'ensemble des photos reçues.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 3 mai à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : **contact@saint-simon-environnement.org**

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de mai 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin de nombreuses informations concernant le quartier.

*En fin de bulletin, vous trouverez également les modalités du concours photo que nous organisons pour lequel nous avons décidé de rajouter un délai jusqu'au **15 juin** pour avoir un maximum de participants.*

En ce qui concerne l'Assemblée Générale de notre association, nous espérons vous l'annoncer pour fin juin ou début juillet si cela est autorisé par la Mairie.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

PLUi-H

L'audience du Tribunal Administratif pour étudier la demande de la Métropole de surseoir à l'annulation du PLUi-H s'est tenue le 7 Mai.

La Métropole avait demandé un report de cette annulation de 3 ans en mettant en avant que les conséquences de l'annulation seraient "manifestement excessives".

Le Rapporteur Public a proposé au Tribunal de donner un délai jusqu'au 31 décembre 2021, ce qui ne permet pas en si peu de temps de mener à bien un nouveau PLUi-H.

Si le Tribunal suivait cet avis, à compter du 1er janvier 2022, le PLUi-H serait considéré comme n'ayant pas existé et les nouveaux permis devraient respecter le dernier PLU valide de 2016.

Cela entraînerait pour le quartier une hausse de la constructibilité des terrains et à coup sûr une pression des promoteurs accrue.

Nous allons suivre avec attention le délibéré du Tribunal qui devrait être connu d'ici 2 semaines.

Diagnostic du quartier

Des étudiantes en Master de sociologie effectuent actuellement un diagnostic territorial sur le quartier. Nous les avons rencontrées pour leur présenter le quartier.

Si vous voulez participer à leur enquête qui ne vous prendra que 5 minutes, cliquez sur le lien ci-dessous (le questionnaire est anonyme) :

<https://enquetes.univ-tlse2.fr/index.php/965275>

Urbanisme

Pour le mois d'avril, 2 permis de maisons individuelles ont été accordés au 38 ch Liffard, et 4 maisons derrière le 24 rue Bayes, avec une sortie rue du Prilloume.

12 chemin de Guilhermy : un permis a été déposé pour 18 logements sur une parcelle de seulement 1200 m².

Ce projet ne nous a pas été présenté car situé dans l'OAP Guilhermy.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette exclusion de Guilhermy du cadre de la Commission Urbanisme et nous allons demander que cette zone du quartier qui a encore un potentiel certain de constructions soit considérée comme le reste de St-Simon.

A noter : ce projet ne serait pas possible avec l'annulation du PLUi-H, car la parcelle concernée offrait moitié moins de constructibilité dans l'ancien PLU.

28 chemin du Loup : un permis pour 15 appartements répartis en 4 blocs sur une parcelle de 2158 m² a été déposé par le promoteur. En Commission Urbanisme, nous avons donné un avis neutre sur ce projet en regrettant toutefois qu'un découpage parcellaire ne lui soit pas préféré.



18 chemin de Guilhermy :

Un promoteur a jeté son dévolu sur plusieurs propriétés situées à l'angle du Guilhermy-Brugues, dans cette zone où le PLUi-H permet une hauteur de 12m, ce qui représente 4 niveaux.

Comme ces terrains sont situés dans l'OAP Guilhermy, la Mairie ne nous a pas présenté le projet en Commission Urbanisme.

Nous avons néanmoins appris que la Métropole a refusé le pré-projet du promoteur car il était trop dense et pas assez arboré.

Une fois encore, si ce projet se réalisait, nous assisterions à la destruction de maisons pour le seul intérêt financier au détriment du caractère pavillonnaire du quartier.

Pour l'instant, le promoteur n'a pas redéposé de projet.

Commission Urbanisme

352 chemin de Tucaut : un projet nous avait été présenté sur ce terrain en commission en 2020, mais il avait été refusé par la Mairie. Un nouveau projet nous a été présenté comportant 25 appartements répartis en 3 blocs, sur un terrain de 4271 m².

Par rapport au projet précédent, les parkings seront en sous-sol, ce qui libère des espaces verts.

Etant donné la proximité immédiate du terrain avec la voie de bus en site propre, nous avons émis un avis favorable à ce projet.

63-67 chemin du Loup : une fois encore, le chemin du Loup est ciblé par les promoteurs. Il s'agit ici d'un projet de 49 appartements sur un terrain de 7 000 m² occupé actuellement par 2 maisons individuelles entourées de parcs arborés.

Nous avons donné un avis résolument négatif à ce projet, qui marquerait la fin du caractère pavillonnaire de cette rue, s'il était accepté par la Mairie.

Nous avons rappelé que lors de l'élaboration du PLUi-H, cette zone a été définie comme "à accompagner", ce qui entraînait une "évolution faible des tissus", réalisée par "**division foncière, extension et surélévation**".

Nous avons également rappelé les promesses de campagne de M. le Maire qui écrivait dans sa lettre du 9 mars 2020 adressée à St-Simon Environnement et au Collectif :

Il est, d'ailleurs, intéressant de constater que sur le tableau de votre courrier, l'instauration des nouvelles règles d'urbanisme que j'ai initiées a déjà des effets : une baisse de 93 % des logements accordés en collectif entre la moyenne 2014-2018 et l'année 2019. Cela répond à vos attentes et préoccupations. Cette tendance se confirmera dans les années à venir car nous récolterons les fruits de notre stratégie d'urbanisme.

Nous ne doutons pas que la municipalité aura à cœur de respecter les engagements pris devant les habitants du quartier.

Antenne Bouygues : plus de 1500 signatures !



**324 signatures de la pétition sur papier et 1187 sur le site [change.org](http://chnng.it/gdR2CGjR) !
Merci !**

La pétition en ligne reste ouverte, car il faudra que le quartier pèse de tout son poids, en particulier vis à vis de Bouygues, pour stopper ce projet d'antenne de 26 mètres. **Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez le faire ici :**
<http://chnng.it/gdR2CGjR>

Une réunion sur site réunissant les élus, Bouygues et des représentants de habitants va être programmée.

Nous proposerons que Bouygues utilise les sites déjà pourvus en antennes dans le quartier et n'implante pas un tel ouvrage au centre. Ses concurrents y arrivent, pourquoi pas Bouygues ?

Elections départementales



Le 20 juin se déroulera le premier tour des élections départementales et régionales. Saint-Simon fait partie du canton 6.

Les départements sont compétents en matière d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Les maisons de retraite sont de leur ressort, de même que la prise en charge des prestations légales d'aide sociale comme le revenu de solidarité active (RSA), un poste qui représente 50% de leurs dépenses.

Le département est également compétent en matière de gestion des routes départementales, hormis dans les métropoles.

Enfin, le département est compétent en matière de construction et de gestion des collèges.

Ainsi, cette élection revêt pour notre quartier une importance particulière dans la mesure où les Conseillers Départementaux élus auront certainement leur mot à dire sur l'élaboration de la carte scolaire qui déterminera la répartition des élèves dans les collèges livrés en septembre 2022.

Il est important de voter.

Des discussions sur les cartes scolaires devaient avoir lieu au printemps, mais nous supposons qu'elles ont été repoussées pour cause d'élection. Nous n'avons à cette heure aucune information sur la répartition des élèves.

Nous allons écrire aux candidats à l'élection départementale pour les questionner sur leur projet et en particulier sur la façon dont ils comptent gérer la problématique des 2 collèges de St-Simon.

Les candidats aux élections départementales pour notre canton sont :

- Zohra El kouacheri et Jean-Louis Llorca (candidats sortants PS)
- Nina Ochoa (LR) et Jean-François Audiguier (LREM)
- Julien Kebano et Karine Belmare (AC/LFI)
- Ken Iwasaki et Francine Rey (EELV)
- Eliane Benazet et Pascal Jarroson (RN)

Départ de l'entreprise Cougnaud : et pourquoi pas un lycée à la place ?



Au mois de juin, l'entreprise Cougnaud qui stockait des salles modulaires en face de l'école Guilhermy va déménager.

La parcelle occupée par Cougnaud fait partie d'une seule propriété de 4 hectares sur laquelle se trouvent également les établissements Saboulard.

Le fort potentiel de constructibilité du terrain et son emplacement proche de la voie du bus vont forcément attirer les convoitises des promoteurs immobiliers.

Lors de la réunion de bureau de SSE d'avril, un participant a proposé l'idée d'un lycée, puisque 2 collèges sont en construction.

Cela peut paraître utopique, mais qui aurait imaginé il y a 10 ans que 2 collèges seraient construits à St-Simon ?

Serge Escartin, membre fondateur du Collectif et adhérent de SSE a écrit à Mme Delga, Présidente de la région Occitanie, pour signaler cette opportunité foncière dans le cas où la Région souhaiterait implanter un nouveau lycée à Toulouse.

Voici une première réponse du Cabinet de Mme Delga.

Vous avez souhaité adresser à Madame la Présidente, une demande concernant un nouveau Lycée près du collège de Saint-Simon. Votre message a retenu toute son attention et elle vous remercie de votre confiance.

Elle tient à vous informer qu'elle a sollicité la Direction en charge de la construction des lycées à la Région Occitanie, pour étudier votre requête.

Nous vous ferons part de leur réponse dans les meilleurs délais.

Cambriolages

La série des cambriolages ou tentatives d'intrusion s'est poursuivie dans notre quartier : rue Bayes et rue Mazellier.

Rue Bayes, la présence d'une alarme a permis d'alerter le propriétaire de la maison qui a averti la police. Cela a permis l'arrestation d'un des voleurs.

Soyez méfiants et pensez à installer une protection par alarme de votre domicile.

Si vous êtes témoin d'un acte suspect pouvant être en relation avec un cambriolage (par exemple si vous voyez un véhicule ou des personnes qui semblent surveiller), vous avez désormais la possibilité de le signaler à cette adresse mail :

vigistsimon@gmail.com

Des habitants du quartier, "Référénts" examineront votre signalement et prendront les mesures adéquates (police municipale, commissariat central...). Un réseau de co-référénts, également des habitants volontaires du quartier, permet d'échanger instantanément sur les événements signalés et d'alerter les riverains.

Bien évidemment, si vous êtes témoin d'un cambriolage ou d'une tentative, appelez en priorité le 17 et ensuite seulement écrivez à l'adresse ci-dessus.

Permanences Police Municipale à la Mairie de Quartier



A partir du 10 mai, un jeudi matin sur deux, la mairie de quartier de Saint-Simon accueillera une permanence de la police municipale.

Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler AllôToulouse au 05 61 222 222.

Conduite à Saint-Simon et Borderouge uniquement, cette expérimentation vous permet de venir échanger en toute discrétion avec des agents de police municipale sur les problèmes qui vous tiennent à cœur en termes de tranquillité et de sécurité.

Plantations d'arbres : ça va continuer



Une nouvelle série de plantation d'arbres est lancée par la Mairie pour l'automne prochain.

Un recensement mené par le Collectif est en cours pour déterminer les emplacements situés sur le domaine public qui pourraient accueillir des arbres.

Pour ce faire, le quartier a été découpé en plusieurs secteurs avec un correspondant.

Pour tout savoir sur l'opération :

<https://www.facebook.com/groups/342718956448276/permalink/796392571080910/>

Parcours sportif en plein air des Tibaous



Les équipements sportifs et de loisir que nous vous avons annoncés en 2020 ont été installés sur le site du "théâtre de verdure" des Tibaous.

Ils ont été financés au moyen d'une enveloppe budgétaire dévolue à chaque quartier.

Nous espérons qu'il sera possible d'en installer dans d'autres sites du quartier.

Une salle associative à Guilhermy ?

Nous nous mobilisons pour obtenir des lieux de vie sur le quartier. Nous pouvons aussi être force de proposition pour les faire vivre !

Cette consultation citoyenne a pour but de collecter vos besoins et identifier des porteurs de projet.

Quelles associations pour St Simon?

Déposez vos idées

avant le 15 mai

Scannez ce QR code pour accéder à l'espace de concertation ou connectez vous sur <https://colidee.com/o11p447>



colidee

Guilhermy ne possède actuellement pas de lieu pour organiser des activités associatives, hormis une salle située dans le groupe scolaire qui n'est pas séparée des locaux de l'école.

Si on veut créer de la vie dans cette partie du quartier où de nombreux logements sont en construction, il est indispensable de pouvoir disposer d'un local. C'est ce que SSE et la FCPE ont demandé à la Mairie.

Le 22 avril, Mme Ochoa a visité un des locaux commerciaux vacants à Guilhermy pour étudier la possibilité d'y créer une salle associative, après acquisition par la Mairie.

Ce local d'une superficie de 70 m² est situé dans un bâtiment qui donne sur le parking de l'école.

Si vous avez une idée d'activité que vous pourriez aider à monter à Guilhermy, vous pouvez utiliser le QR code ci-contre et vous inscrire dans Colidee.

Les propositions d'activités montreront qu'il y a un réel besoin à Guilhermy.

Gymnase



La PPI (Programmation Pluri-annuelle d'Investissements) de Toulouse a été adoptée au Conseil Municipal.

Le financement du gymnase de St-Simon est maintenant acté, ce qui était notre objectif depuis plusieurs années.

Nous avons sollicité Mme Ochoa pour lancer une réflexion sur le meilleur emplacement pour ce gymnase.

Elle s'est renseignée auprès du service des Sports de la mairie qui n'est pas opposé à une autre localisation qui entraînerait juste un retard de 3 ou 4 mois dans la réalisation.

Nous attendons cet équipement depuis 15 ans, donc nous ne sommes plus à quelques mois près et il aurait été dommage de ne pas se poser la question du meilleur emplacement.

Mme Ochoa a organisé une réunion regroupant SSE, le Collectif ainsi que des représentants des FCPE des 4 groupes scolaires.

Une belle unanimité s'est dégagée pour préférer la construction du collège à Guilhermy plutôt que sur le terrain d'entraînement de foot du centre d'animation.

Les motifs qui militent pour ce choix ont été :

- L'accès pour les bus lors des rencontres sportives
- Le stationnement
- La proximité du collège et de l'école
- La proximité avec les nombreux nouveaux logements
- La création d'un lieu de vie à Guilhermy
- La préservation d'un espace de verdure au centre d'animation
- La possibilité de trouver un terrain appartenant déjà à la mairie

Mme Ochoa doit maintenant discuter avec les services techniques pour étudier la faisabilité du changement de lieu et décider précisément de l'implantation.

Travaux chemin de Lestang

Nous relayons ci-dessous une information envoyée par Mme Ochoa :

En raison de cas avérés de Covid 19 dans les équipes en charge du chantier de déviation d'une canalisation de gaz sur le chemin de Lestang entre les carrefours Lestang/ Perpignan et Lestang/ Renard, les travaux ont été retardés. Malgré tout, l'entreprise s'est engagée à terminer ce vendredi 7 mai.

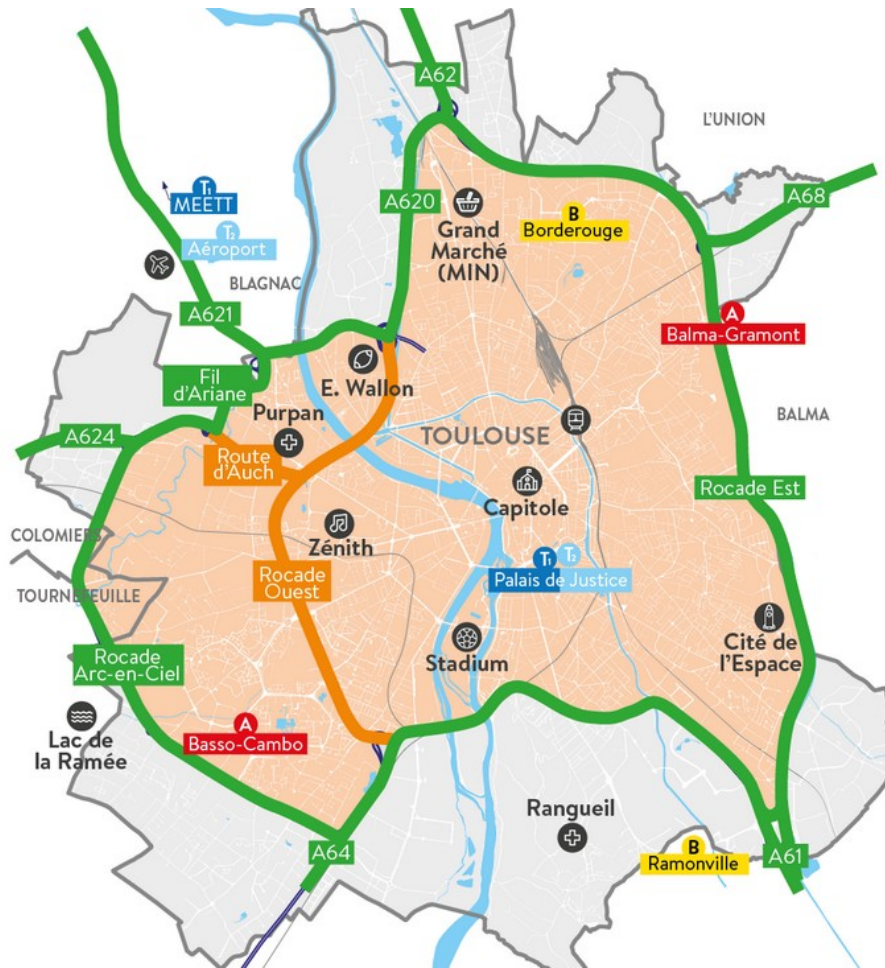
Je vous informe que l'entreprise EUROVIA prendra le relais pour aménager le carrefour définitivement. Elle sera en charge des travaux d'aménagement du carrefour Lestang/ Eisenhower et ce jusqu'à fin Juillet.

Le chemin de Lestang ne sera pas fermé mais fonctionnera en circulation alternée.

J'ai bien conscience que ces contraintes entraineront des gênes à la circulation sur le chemin de Lestang et je vous remercie par avance de votre compréhension.

ZFE

Nous avons participé à une table ronde en visio organisée par la Métropole sur le thème de la Zone de Faible Emission.



Après une enquête publique à venir, la ZFE sera appliquée graduellement à partir de septembre 20201 :

- A l'automne 2021 : les véhicules utilitaires et les poids-lourds, certifiés Crit'air 5 et Non-classé ;
 - En 2022 : les véhicules utilitaires et les poids lourds certifiés Crit'air 4 ;
 - En 2023 : les véhicules légers et les deux roues, certifiés Crit'air 4, 5 et Non-classés ;
 - En 2024 : les véhicules légers, les deux roues, les véhicules utilitaires et les poids lourds jusqu'au Crit'air 3.
- A cette date, seuls les véhicules certifiés Crit'air 2, 1 et véhicules électriques ou à hydrogène, seront autorisés à circuler à l'intérieur de la zone.

Le contrôle sera automatisé par lecture des plaques d'immatriculation; ce qui n'exclut pas au début des contrôles physiques.

L'objectif est purement sanitaire : actuellement 8000 personnes sont exposées à des polluants au dessus des normes autorisées.

Lors du premier confinement (2020), il a été constaté sur Toulouse une amélioration de 70% de la qualité de l'air.

D'après la Métropole le nombre de véhicules concernés par ces interdictions serait de 2000 en 2021 et 4000 en 2022.

Une grosse partie de la table-ronde a concerné les véhicules professionnels (camions, fourgons) et les solutions pour qu'ils soient classés en dessous du crit'air 4.

A moyen terme seule la motorisation gaz permet d'atteindre cet objectif; d'où l'intervention de GrdF qui annonce basculer progressivement sa fourniture gaz vers le "vert", via du gaz issu de la méthanisation des stations d'épuration d'eau des grandes agglomérations et la méthanisation agricole, avec un objectif de 100% en 2050 (actuellement 5%).

De son coté, Tisséo bascule progressivement son parc en gaz GNV avec comme objectif 2026 pour la totalité du parc.

Est évoqué l'hydrogène comme solution prometteuse à plus long terme. A ce sujet Fr. Chollet annonce la création, à venir, d'un "site d'initiative " pour l'hydrogène sur le site de Francazal.

La table-ronde passe ensuite aux questions.

Seules 3 on été déposées, dont 2 par S.S.E. !

1. Q. : *véhicules de collections et ZFE ?*

R. : il y aura des dérogations

2. Q. : *Le terminus du métro à Basso-Cambo se trouve dans la ZFE, ce qui empêcherait théoriquement les personnes disposant d'un véhicule prohibé d'arriver jusqu'au métro, contrairement au terminus de Gramont.*

Est-il prévu de créer un passage dans la ZFE de quelques centaines de mètres pour leur permettre de rejoindre le métro ?

R. : à voir, il y a du pour et du contre...

3. Q. : *L'avenue Eisenhower devant se retrouver hors ZFE, il est donc à prévoir une hausse importante du trafic "polluant"; or le long de cet axe se trouvent 2 collèges en construction, des terrains de sport et de nombreuses habitations en construction (Vinci-NXP). Comment va-t-on s'assurer que cette zone et ses occupants (déjà soumis à l'incinérateur) ne vont pas subir une forte dégradation de l'air ?*

R. : les simulations disent qu'il y aura un impact faible pour cette zone; toutefois il sera peut-être judicieux de mesurer plus tard la réalité

Pour aller plus loin : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/environnement/qualite-de-l-air/zfem>

Commission de Suivi de l'Incinérateur



Le 6 mai, nous avons participé à la Commission de suivi de l'incinérateur où nous ont été présentés les rapports d'activité de l'usine pour 2020 et 2019, car la Commission de 2020 n'a pas pu se tenir.

Cette réunion est organisée sous l'égide de la Préfecture et M. Terrail-Noves, y participait en qualité de Président du Decoset, organisme de la Métropole chargé de la gestion des déchets.

Des travaux très coûteux vont devoir être menés rapidement pour respecter les normes d'émissions de polluants d'ici 2023. Le chiffre annoncé est de 50 millions d'euros.

En 2023, le marché de DSP (Délégation de Service Public) des deux incinérateurs (Bessière et Lafourguette) sera renouvelé, avec un seul exploitant pour les deux sites, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En 2030, les fours doivent être changés, car il faut se rappeler que cet incinérateur est le plus ancien de France en activité (1968).

Devant les sommes très importantes qui doivent être mobilisées pour moderniser cet incinérateur, les associations de St-Simon et Lafourguette ont demandé lors de la campagne électorale que d'autres options que la modernisation soient évaluées.

En effet, il ne nous semble pas raisonnable de continuer à modifier au coup par coup l'incinérateur au gré de l'évolution des normes environnementales et il est temps de penser à reconstruire cet incinérateur sur le site, ou mieux encore, sur un site éloigné des zones d'habitations. Le nombre d'habitants sous les fumées n'a plus rien à voir avec les années 60, un collège vient d'être construit à 500 mètres, une école pas très loin et 550 logements sont en cours.

Nous militerons pour un déplacement à terme de cette usine polluante ou tout au moins pour une baisse drastique des déchets incinérés.

Le Président du Decoset a confirmé que des études seront menées en associant les membres de la Commission à compter de l'automne 2021, et que toutes les options pourront être discutées. Une consultation plus large de concertation de la population est également envisagée.

En 2020, Toulouse a produit 154 152 tonnes de déchets à comparer à 157 276 tonnes en 2019. Malgré cela, l'incinérateur a traité 283 996 tonnes en 2020 contre 282 760 tonnes en 2019, car des déchets provenant de la région Occitanie (Nîmes, Lot, Aveyron) sont venues s'ajouter.

Il est de plus en plus nécessaire de limiter la production de déchets et de recycler davantage afin de compenser les effets de l'augmentation de la population.

Au niveau des émissions dans l'atmosphère, les normes actuelles ont été respectées et aucun incident grave n'est à déplorer en 2019 et 2020, mais comme dit précédemment, ces normes vont baisser en 2023.

L'alternateur capable de produire de l'électricité à partir des ordures est tombé en panne en 2020, ce qui en a limité la production.

Le nouveau quartier de Montaudran nommé "Plaine Campus" a été relié au réseau de chaleur.

Des travaux d'isolation phonique sont en cours pour réduire les nuisances sonores dénoncées par plusieurs riverains.

Si vous voulez en savoir plus sur l'incinération, voici un lien vers une association de défense de l'environnement qui est également membre de la Commission : <https://zerowastetoulouse.org/incineration-dechets-toulouse-metropole-2019/>.

Concours photo



L'association Saint-Simon environnement a le plaisir de vous présenter son 1er concours photo.

Ce jeu est réservé à tous les habitants du quartier de Saint-Simon.

Des cadeaux surprises seront attribués aux photos sélectionnées par le jury composé par les membres du bureau de St-Simon Environnement.

Deux catégories de participants :

- junior jusqu'à 15 ans,
- pas junior, après 15 ans

Le thème est « **photographie ton lieu préféré à Saint-Simon** »

- Une seule photo par personne sera admise.
- La photo peut être en couleurs ou en noir et blanc.
- Elle peut être prise le jour comme la nuit, avec ou sans flash, avec un smartphone comme avec un appareil classique.
- Elle peut intégrer des personnages, des animaux, des objets, des lieux, etc... Laissez libre cours à votre imagination.
- Chaque participant enverra sa photo à **contact@saint-simon-environnement.org** au plus tard le 15 juin en indiquant son nom, prénom, âge, adresse mél et lieu de prise de vue.

Le jury se réunira ensuite pour délibérer. Des prix "surprise" seront ensuite attribués aux meilleurs clichés.

Alors, ne tardez plus ! et envoyez-nous vos plus belles photos, nous avons hâte de voir vos œuvres !

Saint-Simon environnement se réserve le droit de publier l'ensemble des photos reçues.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires, les réunions du bureau de St-Simon Environnement ont lieu en visio-conférence. La prochaine aura lieu le lundi 7 juin à 18h.

Vous pouvez nous soumettre des sujets ou questions par mail : **contact@saint-simon-environnement.org**

Adhésion à l'association

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez régler votre cotisation (10 € par famille) par paiement avec votre carte bancaire, directement à partir du site internet : www.saint-simon-environnement.org, dans le menu « Adhésion ». Les adhésions se font annuellement par année civile.

Ou, plus traditionnellement en renvoyant le coupon ci-dessous :

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels: _____

Adresse postale : _____

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de juin 2021

Convocation à l'Assemblée Générale du 13 septembre 2020

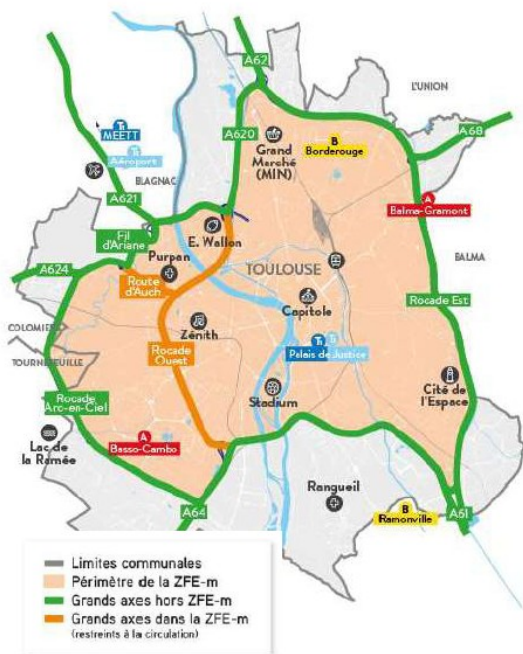
L'assemblée générale de St-Simon Environnement se tiendra le **lundi 13 septembre** à 18 h 15 à la salle associative, place de l'église.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Élection du Bureau de l'association
- Questions diverses

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles du Bureau de St-Simon Environnement, merci de manifester votre intérêt par mail à l'adresse : contact@saint-simon-environnement.org

Consultation publique sur la ZFE (Zone à Faible Emission)



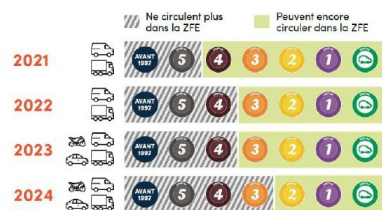
Une consultation publique est en cours **seulement jusqu'au 5 juillet** à cette adresse : <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/ZFEm/f/220/>

Vous pouvez télécharger le dossier ici :

https://jeparticipe.toulouse.fr/uploads/decidim/attachment/file/248/Dossier_de_consultationC010621-compress%C3%A9.pdf

Nous vous incitons à y participer, car notre quartier est situé en-dehors de la ZFE, mais sera concerné au premier chef par les transferts de flux des véhicules les plus polluants qui voudront rejoindre la A64 à partir du nord de Toulouse.

Le tracé qui a été choisi interdit de fait dès 2022 aux poids lourds l'utilisation de la rocade ouest pour aller vers le sud, et donc leur transfert sur l'Arc-en-ciel, suivi du Bd Eisenhower totalement embouteillé ou pire sur la route de St-Simon.



Pourquoi ce tracé étendu à l'ouest ?

"Un périmètre trop restreint n'aurait pas eu un impact suffisant en matière de santé publique. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes positionnés sur un périmètre élargi qui d'ailleurs inclut, si l'Etat le veut bien, la partie ouest de la rocade qui est une zone particulièrement impactée."

François Chollet, vice-président de Toulouse Métropole

Le dossier joint à l'enquête n'aborde pas les effets des transferts de flux et les simulations n'indiquent pas d'augmentation de la pollution sur les axes Eisenhower et St-Simon, ce qui nous paraît paradoxal.

Nous allons demander lors de cette enquête que l'on limite le tracé de la ZFE à la rocade Ouest pour les raisons suivantes :

1) Le trafic le plus polluant (poids lourds de fort tonnage), mais aussi le plus dangereux en terme de circulation, sera amené à utiliser l'avenue Eisenhower ou la route de St-Simon afin de rejoindre l'A64. Il n'y a pas d'autre issue, alors que ces axes sont déjà saturés, ce qui va créer encore plus de pollution et de bouchons, alors que les 3 voies de la rocade ouest permettent un meilleur écoulement des flux en comparaison des feux tricolores d'Eisenhower.

Nous n'avons trouvé à aucun moment dans le dossier de l'enquête une étude sur les transferts de flux des camions sur Eisenhower et St-Simon. Ces véhicules "diesel" sont difficilement remplaçables par des modèles moins polluants et vont donc rouler durant de nombreuses années.

2) 2 collèges de 600 élèves doivent ouvrir leurs portes à St-Simon en 2022. Il sont situés à 20 mètres de l'axe Eisenhower/Arc-en-ciel.

3) La zone comprise entre la rocade et l'Arc-en-ciel concerne plusieurs quartiers prioritaires dont une partie des habitants n'auront pas les moyens financiers de changer de véhicule malgré les aides des collectivités.

Quel que soit votre avis sur la question, vous pouvez participer à l'enquête : <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/ZFEm/f/220/>

PLUi-H

Comme nous vous l'avons déjà annoncé par mail, le Tribunal Administratif de Toulouse n'a pas accepté le délai demandé par Toulouse Métropole, dans la prise d'effet de l'annulation du PLUi-H.

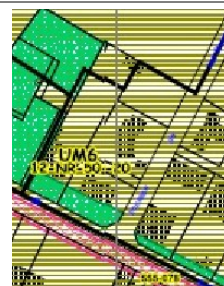
Le Plan d'Urbanisme applicable est donc celui de 2013, modifié en 2016 que vous pouvez retrouver ici : <https://www.toulouse-metropole.fr/-/1ere-modification-du-plu-de-toulouse>

Le PLUi-H est réputé ne jamais avoir existé, mais les permis qui ont été délivrés (et contre lesquels il n'y a pas de recours en cours) en application de ses règles sont définitivement valides.

A contrario, plusieurs promoteurs vont devoir revoir leur copie chemin de Guilhermy où une zone vient de perdre 2 étages.

Par exemple : à l'angle du chemin des Brugues et ch de Guilhermy, le promoteur Marignan voulait construire un collectif sur 4 propriétés accolées.

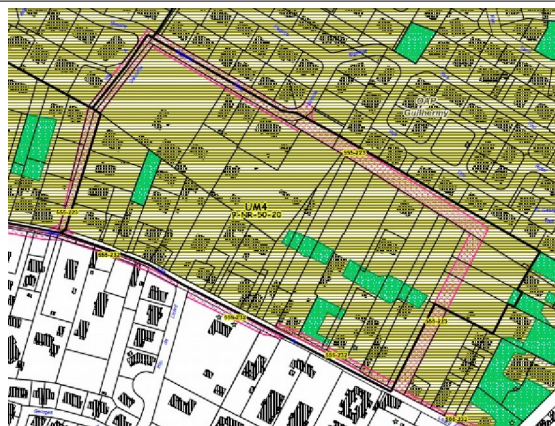
De 12 mètres de haut, la zone repasse à 6m, ce qui va probablement changer les données financières du projet...



Une partie du chemin **Licard** est redescendue à 6m de haut au lieu de 9m.

Cela faisait partie de nos demandes refusées lors de l'enquête publique lors de la création du PLUi-H, car cette zone est uniquement composée de maisons individuelles.

Une hauteur de 9m permet d'implanter un collectif de 3 niveaux, ce qui n'est donc plus le cas jusqu'au prochain PLUi-H.



Hormis ces cas particuliers, l'annulation du PLUi-H a ajouté des droits à construire dans tout le reste du quartier, en revenant à une emprise au sol maximale de 50% de la parcelle, contre 20% avec le PLUi-H.

Que va-t'il se passer maintenant ?

Plus d'emprise au sol signifie plus de m² de construction possible sur les parcelles et logiquement, une offre financière des promoteurs plus alléchante qui déséquilibre le marché de la maison individuelle.

Pour essayer de contrer les appétits des promoteurs, nous avons demandé à la Mairie de mettre en place un périmètre de sursis à statuer sur le quartier qui permettrait de bloquer des projets en attendant la mise en place du nouveau PLUi-H.

Mme Ochoa qui a relayé cette demande nous a informés qu'elle était à l'étude.

Le futur PLUiH ?

La Métropole est tenue légalement de relancer la création d'un PLUi-H, mais cela devrait prendre (selon les sources) entre 2.5 et 3.5 ans.

Il y a donc durant cette période une incertitude forte qui ne pourra être contrôlée qu'avec l'aide de la Mairie.

Et si le PLUiH revenait ?

La Métropole a annoncé son intention de faire appel de la décision du Tribunal de Toulouse, donc on ne peut exclure que la Cour d'Appel de Bordeaux annule la décision de Toulouse...Auquel cas, le PLUi-H serait de nouveau en vigueur. Résultat du recours dans au minimum un an.

Urbanisme/Permis de construire

36 bis chemin du Loup : un permis pour 15 appartements a été déposé par un promoteur, malgré l'avis défavorable que nous avons donné en commission urbanisme.

La Mairie va-t-elle nous soutenir pour empêcher que les maisons et les jardins du chemin du Loup soient d'ici peu remplacées par des immeubles collectifs ? Réponse d'ici quelques semaines pour ce projet.

Dépôts de permis pour des maisons individuelles : 14 rue Bayes, 106 ch de Canto-L, 38 ch Liffard et 60ter rue Mazellier.

Permis accordé : 48 rue Mazellier pour 2 maisons accolées.

Antenne Bouygues : rencontre avec M. de Scorailles



La rencontre avec l'élue chargée des antennes à la Mairie s'est tenue sur le site du boulodrome, en présence de Mme Ochoa, d'un représentant de Bouygues, du Collectif, d'un riverain et de SSE.

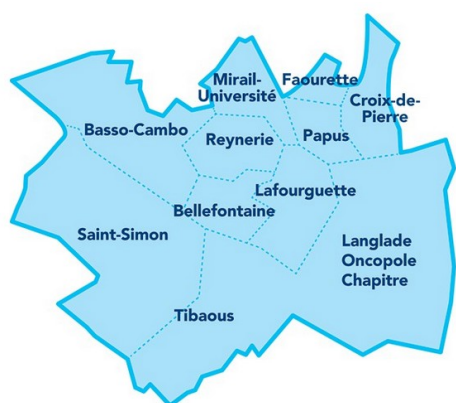
Devant le refus de l'emplacement du boulodrome, la Mairie et Bouygues ont décidé d'étudier une autre solution qui se situerait dans le cimetière.

Nous avons demandé que l'antenne soit camouflée par une végétalisation.

Nous avons obtenu une fin de non recevoir à notre demande de ne pas implanter d'antenne au centre de St-Simon, l'opérateur mettant en avant des arguments techniques.

Un nouveau dossier sera donc présenté lorsque les études auront abouti, mais le parking du boulodrome semble définitivement abandonné.

Elections départementales



Zohra El kouacheri et Jean-Louis Llorca (candidats sortants PS) ont été réélus Conseillers Départementaux du canton 6 dont fait partie St-Simon avec 61.96 % des suffrages exprimés devant le binôme Nina Ochoa (LR) et Jean-François Audiguier (LREM) qui a recueilli 38.04 %.

Les discussions pour définir les cartes scolaires des 2 collèges de St-Simon vont maintenant pouvoir commencer.

Il faut donner de la visibilité aux parents qui ne savent pas aujourd'hui dans quel établissement leurs enfants vont aller en septembre 2022.

Meeting de Francazal



Le meeting aérien de Francazal a été annulé par ses organisateurs.
Une nouvelle édition devrait se tenir en 2022.

Appel à idées

L'appel à idées pour les quartiers a été lancée sur la plateforme [jeparticipe.toulouse.fr](https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/mes-idees-pour-mon-quartier) de la Mairie de Toulouse :

Il s'agit du budget participatif de la Ville de Toulouse pour un montant annuel de **8 M€**.

Chaque habitant de Toulouse, de tout âge (autorisation d'au moins un représentant légal pour les mineurs de moins de 16 ans) et de toute nationalité, peut soumettre, comme individu, collectif ou personne morale (telle qu'une association), une idée ou plusieurs idées jusqu'au 30 septembre 2021 par la plateforme jeparticipe.toulouse.fr ou par un formulaire disponible dans les maisons de la citoyenneté et mairies de quartier.

Plantations d'arbres : ça va continuer



PROJET ARBRES pour Saint-Simon initié par le Collectif de Défense du quartier (fin de la phase repérages).

Cette semaine a eu lieu la remise du fichier des repérages Arbres auprès des représentants de la Mairie.

L'étape suivante consistera à examiner les propositions qui portent sur plusieurs centaines d'arbres et à planifier les plantations.

Merci aux 30 habitants qui se sont portés volontaires pour ce projet et à Mme la Maire de quartier qui le soutient.

L'avancement du chantier sera publié sur la page Facebook du Collectif.

Réunion du 22 juin avec Mme Ochoa

Dans le cadre des rencontres régulières mises en place avec Mme Ochoa nous avons pu échanger sur les points suivants le 22 juin :

- Eclairage de la piste cyclable Liffard/Basso-cambo : l'éclairage sera réalisé en juillet.
- Poteau EDF chemin de Canto-Laouzeto à supprimer : les travaux sont prévus par EDF en 2022.
- BUCSM (Boulevard Urbain du Canal de St-Martory) : nous avons constaté qu'un budget a été alloué par la Métropole pour une "étude préalable" du projet, ce qui indique qu'il n'est pas abandonné, mais que sa réalisation n'est pas pour demain. Mme Ochoa devait interroger l'élu métropolitain en charge des infrastructures routières lors du Conseil métropolitain du 24/06 pour avoir un peu de visibilité
- Piste cyclable Liffard/Eisenhower : le tracé que nous avons proposé qui passerait contre la propriété de Thales semble en bonne voie. M. Perrin, élu chargé des mobilités et Mme Ochoa ont obtenu un accord de principe de la direction de Thales pour la vente du terrain permettant de créer cette piste cyclable manquante.
- Piste cyclable sur la route de St-Simon : notre demande d'étude de création d'une piste cyclable sur la route de St-Simon a été suivie d'effet. Les services techniques ont estimé que cela n'était techniquement pas possible.
- Stations Vélotoulouse à St-Simon : dans le cadre du nouveau contrat que doit conclure la mairie en 2022, nous avons insisté pour que plusieurs stations soient implantées à St-Simon.
- A la station Basso-Cambo, les travaux d'aménagement du point de dépose des vélos Indigo vont démarrer pour livraison en septembre.
- Maison à l'angle du ch du Renard et du ch de Canto-Laouzeto : la mairie est en cours d'acquisition de la bâtisse qui devrait être détruite en septembre pour améliorer la visibilité de ce carrefour situé à quelques dizaines de mètres de l'école.
- Sens unique ch de Canto-L et ch du Renard : l'expérimentation débutera au mois d'août pour une durée de 6 mois. Un bilan sera tiré ensuite afin de décider de l'éventuelle pérennisation du dispositif.
- De nombreux marquages au sol pour sécuriser la voirie ont été réalisés. La végétalisation du grand trottoir rue Fiquet est à l'étude.

Des comptages de véhicules ont lieu rue du Cimetière et rue Bayes.
Les places de stationnement de l'école Canto-L ont été élargies.

- A compter de septembre, de nombreuses réunions seront organisées par la mairie. En particulier, la concertation sur les "Cahiers toulousains" qui a été reportée pour cause de Covid devrait démarrer. Ils devraient permettre de définir le futur architectural des quartiers et la façon dont ils devront évoluer.
 - A Guilhermy, Mme Ochoa a bon espoir de faire acquérir par la Mairie un des locaux commerciaux pour y réaliser une salle associative.
- Un des autres locaux vacants va peut-être être occupé par une épicerie. Un porteur de projet s'est manifesté.

Travaux

Nous relayons ci-dessous une information envoyée par Mme Ochoa :

*Je tenais à vous informer qu'Eau de Toulouse Métropole, concessionnaire pour le compte de Toulouse Métropole va réaliser un branchement d'assainissement au numéro **28 chemin de Basso Cambo** suite à une construction immobilière.*

*Ces travaux commenceront à partir du **5 juillet 2021**, pour une période d'une semaine environ.*

Afin de réaliser ces travaux, le chemin de Basso Cambo sera barré entre le chemin de Tucaut et la rue Réguelongue pendant toute la durée du chantier. Un itinéraire de déviation sera mis en place. Le stationnement au niveau du chantier sera temporairement interdit. L'accès aux riverains ainsi qu'aux livraisons sera maintenu le mieux possible.

Ces aménagements consistent à la reprise de la couche de roulement de la chaussée, sur le tronçon compris entre la route de Saint-Simon et la route de Seysses. Ils permettront d'améliorer la sécurité et le confort de tous les usagers. Pour votre information, ils sont inscrits dans la programmation opérationnelle et budgétaire de Toulouse Métropole.

*Ces travaux commenceront à partir du **lundi 5 juillet**, pour une période de 2 semaines environ. Afin de réaliser ces travaux, le **boulevard Eisenhower** sera fermé à la circulation de **21 heures à 6 heures** pendant toute la durée du chantier. Un itinéraire de déviation sera mise en place.*

Un marché place des Tibaous ?

Nous avons envoyé un courrier signé en commun avec le Collectif pour relayer une demande d'habitants du quartier qui souhaitent l'implantation d'un marché supplémentaire place des Tibaous :

Mme la Maire de quartier,

Dans le cadre de l'animation et revitalisation de la place des Tibaous qui faisait partie des "cœurs de quartier" nous vous soumettons l'idée d'étudier la création d'un marché de plein-vent alimentaire en complément du marché traditionnel place de l'Eglise du mercredi matin.

Le lieu s'y prête Piste cyclable Liffard/Eisenhower : M. Perrin.rait bien étant donné la surface disponible sur cette place et le nombre de résidents voisins.

Je vous remercie par avance de la suite que vous voudrez bien donner à cette demande des habitants du quartier.

Il reste à obtenir l'accord et l'aide de la Mairie, définir les horaires et trouver les commerçants intéressés. En tout cas, l'idée a été lancée.

Aire de grand passage à la Mounède



Nous vous avons informés par mail de la création sans aucune concertation préalable ni même information, d'une aire de grand passage d'une capacité maximale de 200 caravanes contre l'aire permanente de la Mounède.

Suite à notre intervention, vous avez ensuite reçu le courrier de l'adjoint au Maire qui précise que cette aire sera permanente alors qu'il avait lui-même annoncé en 2017 qu'elle ne devait durer qu'un an. Nous considérons que cette façon de mettre les habitants devant le fait accompli n'est pas admissible et nous avons demandé à rencontrer M. Moudenc en personne.

Cette demande a été réalisée conjointement par 2 associations de quartier de Lardenne, l'association de quartier des Pradettes (l'aire est située administrativement sur les Pradettes), le Collectif de Défense de St-Simon et St-Simon Environnement.

Nous avons participé à une première réunion le 30/06 avec le service des "Solidarités" de la mairie, mais étant donné que n'y était présent aucun élu, cela n'a débouché sur rien.

Nous avons réitéré notre demande de rencontrer les décideurs qui ont choisi cet emplacement qui est pour nos associations, totalement inadapté à la création d'une aire de grand passage définitive, alors que d'autres solutions existent. Pour cet été, il n'y a plus rien à faire, mais nous comptons bien obtenir un changement de lieu de cette aire pour 2022, comme c'était prévu à l'origine.

Concours photo

Un grand merci aux participants du concours "photo du quartier". Voici ci-dessous les photos qui ont été primées :





Merci aux participants qui reconnaîtront leurs photographies et recevront un bon-cadeau valable chez Décathlon Portet d'une valeur de 30 euros.

PROCHAINES RÉUNIONS

Compte tenu des contraintes sanitaires allégées, les réunions du bureau de St-Simon Environnement reprennent en présentiel dans la salle associative place de l'église (masque obligatoire).

La prochaine aura lieu le lundi 5 juillet à 18h.

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de juillet 2021

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons d'excellentes vacances à celles et ceux qui ont pu en prendre.

L'activité de l'association est plus limitée l'été, mais vous trouverez tout de même plusieurs informations concernant le quartier dans ce numéro, en particulier pour les collèges qui ouvriront en septembre 2022.

L'Assemblée Générale de notre association aura lieu le 13 septembre à 18h, dans la salle associative place de l'église.

Sa tenue dépendra bien entendu des contraintes sanitaires à appliquer à cette date.

La prochaine réunion du bureau de St-Simon Environnement aura lieu place de l'église le lundi 6 septembre à 18h.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Collèges

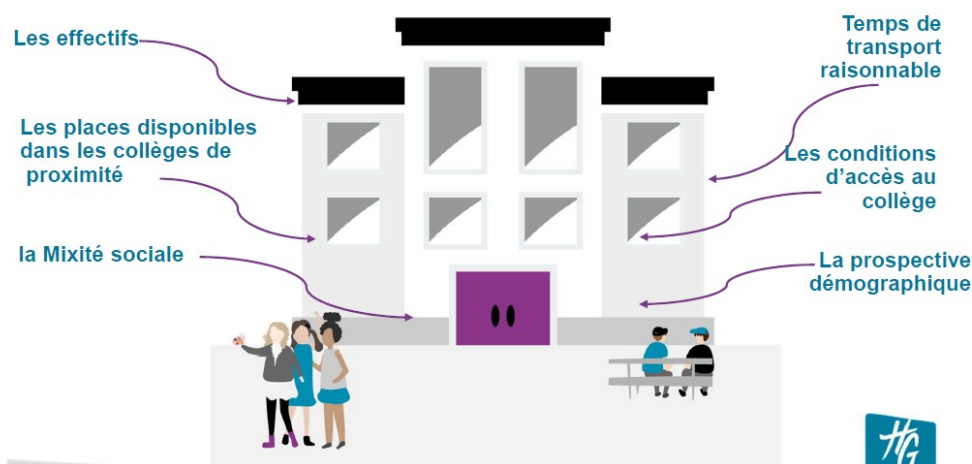
Nous avons été reçus le 22 juillet par la Direction de l'éducation du Conseil Départemental, en compagnie de représentants des FCPE des écoles du quartier.

Le calendrier des opérations de définition des nouvelles cartes scolaires nous a été précisé :

- A partir de septembre 2021 : lancement de la phase de concertation publique
- Décembre 2021 : finalisation du projet de sectorisation des collèges pour la rentrée 2022
- Mi-janvier 2022 : présentation en CDEN pour avis
- Fin janvier 2022 : présentation au vote de l'Assemblée départementale
- Septembre 2022 : ouverture des 2 nouveaux collèges « Saint-Simon » et « Guilhermy » et application des mesures de sectorisation adoptées en janvier

La définition des zonages de la carte scolaire devra respecter la mixité sociale dans ces nouveaux collèges. Pour y parvenir, des élèves de Bellefontaine et la Reynerie continueront à être accueillis dans des collèges réputés plus favorisés, tels que Fermat ou Tournefeuille. Nous avons rappelé la promesse de campagne des Conseillers Départementaux élus, de respecter une proportion d'élèves issus de milieux défavorisés se situant dans la moyenne des établissements publics toulousains, soit 32%.

Pour effectuer cette sectorisation, le CD31 possède des informations sur les familles permettant de calculer un Indice de Position Sociale (IPS) qui est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages. Cet indice couplé aux critères ci-dessous déboucheront sur un découpage géographique du quartier.



Nous avons posé plusieurs questions lors de cet échange :

Quelles classes ouvriront au 1er septembre 2022 ? Les niveaux 6ème, 5ème et 4ème ouvriront en même temps.

Les élèves souhaitant terminer leur scolarité à Vauquelin pourront-ils le faire ? Ces cas seront traités individuellement dans le cadre des dérogations par l'Education Nationale.

Les 2 collèges seront-ils classés REP+ ? Non, puisque la mixité y sera assurée

Quels moyens pédagogiques sont prévus pour renforcer l'attractivité de ces collèges (options particulières, par exemple) ? Ce sujet est en cours d'étude avec l'Education Nationale, mais n'est pas de la compétence du CD31.

Étant donné la proximité des collèges avec un voie polluante qui sera frontière avec la ZFE, est-il prévu d'installer des capteurs de pollution sur ces collèges ? Le CD31 ne gère pas ce type de matériels, mais si l'association ATMO Occitanie qui installe des capteurs à Toulouse souhaite en installer, le CD31 donnera l'autorisation.

Accès à pied sécurisé aux collèges avec un système de style "Pédibus" ? Le CD31 pourrait mettre en place un tel système en embauchant des jeunes en service civique pour l'accompagnement si la demande existe.

Les plateaux sportifs des collèges seront-ils accessibles à des associations de quartier en-dehors des créneaux utilisés par les élèves ? Oui, leur accès est prévu pour être autonome du reste du collège.

Y aura-t-il des réunions publiques à la rentrée ? Une rencontre avec les représentants des FCPE des 4 établissements scolaires de St-Simon sera programmée dès septembre, et ensuite une réunion publique ouverte à tous les parents intéressés sera organisée à St-Simon.

Urbanisme

Dépôts : 1 permis pour une maison au 60 ch de Villeneuve et 11 logements en 3 bâtiments au 11 rue du Prilloume.

Permis accordés : 2 permis pour maison individuelle ont été accordés ch de Villeneuve et au 37 ch de Basso-Cambo.

Au niveau des collectifs, un permis pour 15 logements et 22 pk a été accordé au **28 ch du Loup**.

Nous avons donné un avis neutre en commission sur ce projet qui est composé de 4 blocs de 3 ou 4 logements et conserve la maison existante.



Commission Urbanisme

348 bis chemin de Tucaut : un projet nous a été présenté sur ce terrain qui comprend actuellement une maison individuelle. Ce projet exploiterait au maximum l'emprise au sol de 50% applicable avec l'annulation du PLUi-H pour construire 25 appartements sur une parcelle de 1761 m².

Le Collectif et SSE ont émis un avis défavorable à ce projet trop dense et nous avons rappelé au promoteur et au service de l'urbanisme les paroles de M. Moudenc dans le journal La Dépêche le 29 mai 2021 :

"Enfin, nous allons appliquer les anciens PLU et POS dans l'esprit du PLUiH. Cela ne peut se faire que par le dialogue. Les promoteurs savent qu'il y aura un PLUiH.

Je pense que le pragmatisme leur commande de répondre au souhait de la collectivité. Un propriétaire peut venir nous voir avec un projet d'une densité supérieure à celle du PLUiH mais il faudra qu'il trouve un promoteur pour le faire. Ce promoteur pourra aller dans ce sens **mais il se heurtera à la collectivité**. Et je crois que ce n'est pas son intérêt."

Aire de grand passage de la Mounède

Suite à notre courrier rédigé en commun avec les associations de Lardenne et des Pradettes, M. Moudenc nous a répondu et proposé une réunion le 7 septembre avec les 2 maires de quartier concernés, Mme Ochoa et M. Alves. Sera également présent le 1er adjoint au Maire, D. Rougé, qui est en charge du dossier à Toulouse.

Nous comptons défendre lors de cette réunion, l'idée qu'il existe d'autres terrains à Toulouse pour accueillir cette aire que celui de la Mounède qui jouxte l'aire fixe existante dont la capacité va passer à 60 places, contre la trentaine actuelle.

Expérimentation d'un sens unique ch de Canto/Renard

Nous relayons ci-dessous une information envoyée par Mme Ochoa :

Madame, Monsieur,

Des ateliers de circulation avec les habitants mis en place depuis 2019, afin de réfléchir aux aménagements nécessaires pour améliorer la circulation dans le quartier Saint-Simon/Guilhermy, m'ont permis de présenter un projet d'expérimentation pour la mise en sens unique partielle des chemins Canto Laouzetto et Renard.

Cette proposition, validée à la majorité par le groupe de travail, a été soumise à enquête auprès des riverains.

330 riverains du secteur ont donc été interrogés en décembre 2020

La Direction de l'Action Territoriale a reçu cinquante trois réponses soit 16 % des personnes destinataires de l'enquête : 40 avis favorables et 13 défavorables.

Au regard de ces retours, je viens par ce courrier, vous informer de la mise en place de l'expérimentation du nouveau plan de circulation à compter du mois d'août 2021 pour une durée de 6 mois.

Par ailleurs, lors de cette enquête, vous m'avez fait part de votre inquiétude sur les excès de vitesse qui pouvaient subvenir suite à cette mise en sens unique. J'ai donc demandé aux services d'intégrer la mise en place de coussins ralentisseurs, dont un sera posé, au niveau du n°50 du chemin du Renard et deux autres au niveau des n° 80 et n°91 du chemin de Canto Laouzetto.

Vous trouverez au verso un plan récapitulatif des modifications du sens de circulation de ces voies et de l'implantation des coussins.

Ces dispositions seront accompagnées par la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante et de supports de communication pour informer les usagers des nouveaux sens de circulation, en amont des voies concernées.

Les services du Pôle Territorial Sud (Rachel MICHEL, cheffe de service Gestion de l'Espace Public, 05 62 27 44 57) seront à votre écoute et à votre disposition pour vous donner des informations, recueillir vos observations et suggestions éventuelles sur le déroulement de cette phase test.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Rues barrées

Nous relayons ci-dessous des informations envoyées par Mme Ochoa :

Avec l'accord de Jean-Luc Moudenc, président de Toulouse Métropole, je vous informe qu'Eau de Toulouse Métropole, concessionnaire pour le compte de Toulouse Métropole va réaliser une modification du réseau d'assainissement face au numéro 4 **chemin du Loup**, afin d'alimenter un projet immobilier.

Ces travaux commenceront à partir du **16 août 2021** pour une période d'une semaine environ.

Afin de réaliser ces travaux, le chemin du Loup sera barré du chemin de Tucaut jusqu'à la rue Missak Manoukian de 9h à 16h, au niveau de la zone de travaux et ce pendant toute la durée du chantier. En parallèle un itinéraire de déviation sera mis en place.

Avec l'accord de Monsieur Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, je tiens à vous informer qu'Eau de Toulouse Métropole, concessionnaire pour le compte de Toulouse Métropole va réaliser un branchement d'eau potable au numéro **52 rue Réguelongue** suite à une construction immobilière.

Ces travaux commenceront à partir du **25 août 2021**, pour une période d'une semaine environ.

Afin de réaliser ces travaux, la rue Réguelongue sera barrée pendant toute la durée du chantier. Un itinéraire de déviation sera mis en place. Le stationnement au niveau du chantier sera temporairement interdit pendant ces travaux. L'accès aux riverains ainsi qu'aux livraisons sera maintenu le mieux possible.

Incivilités

Les 9, 10 et 11 juillet, le quartier a déploré tout d'abord l'incendie d'un véhicule devant l'école P. Bert, puis des tapages nocturnes sur la même place, puis sur la place de l'église.

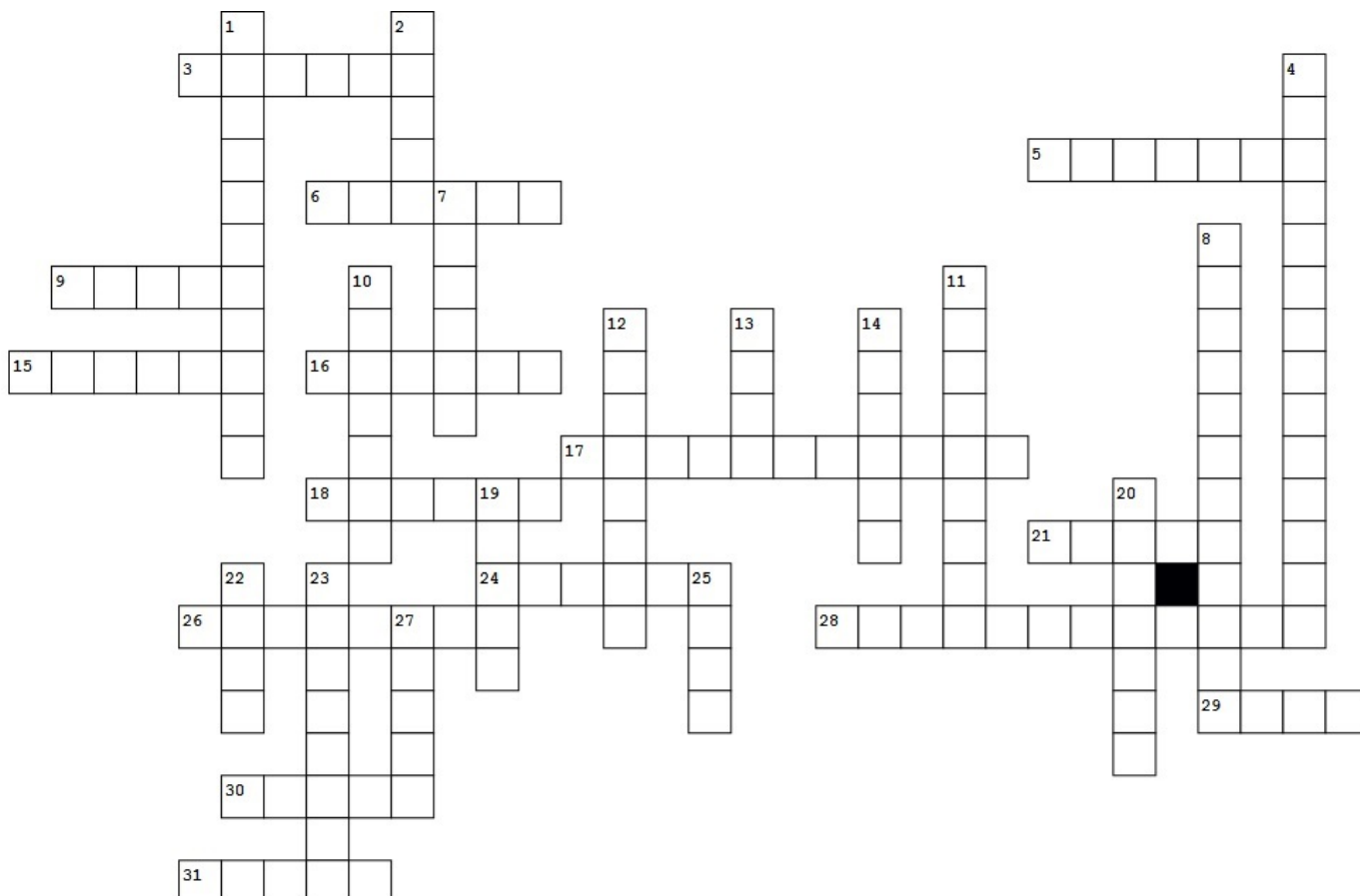
Nous avons craint un instant que les nuisances subies par les riverains en 2020 ne se reproduisent. Il semble que la mairie et la police nationale aient pris en compte ces problèmes en augmentant le nombre de rondes nocturnes dans le quartier et que la situation se soit apaisée. Il est important d'appeler allo-Toulouse au 05.61.22.22.22 pour signaler ces nuisances.

JOURNÉE PORTES OUVERTES du Samedi 11 septembre au Centre d'Animation St Simon

Comme chaque année, le Centre d'animation au 10 ch Liffard organise une journée d'accueil pour présenter les activités des associations du quartier le samedi 11 septembre.

- 10h00 14h00 : Information et inscriptions aux activités proposé par les associations hébergées, présentation des points fort de la saison 2021/2022
- 10h30 à 11h30: démonstration des disciplines proposées par les associations
- 11h30 à 12h30 : Concert WAFA

Connaissez-vous bien les rues du quartier ?



Horizontal

3. adoint au maire décédé en 2016
5. mystificateur à trouver par un rébus : révolution complète / pas net / énoncé
6. homophone du président de l'assemblée nationale
9. souffre-douleur des nuls
15. pas violent
16. plateau du massif central
17. homonyme du styliste JC
18. policier torturé en 44
21. chasserresse
24. pour les pieds sensibles
26. prof de maths à Fermat résistant
28. protègent du coup de chaud
29. calibre du parabellum
30. maman de carlos
31. province chinoise ?

Vertical

1. sucrerie à Pointe-à-pitre
2. barbecue très célèbre
4. 1ère femme ministre
7. pilgou en verlan
8. femme peintre
10. advienne que...
11. mitron
12. mère d'Isabelle dans la Gifle
13. calme, tranquille
14. plus haut sommet du 66 en verlan
19. Ocatarinetabellatchitchix
20. état de Pampelune
22. philosophe homophone d'une ministre
23. compositeur toulousain
25. faisait peur aux enfants
27. auteur du hussard sur le toit

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de septembre 2021

Madame, Monsieur;

Un événement très important pour le quartier est en train de se préparer : l'ouverture des deux collèges à la rentrée 2022. Nous avons eu confirmation de la tenue de réunions publiques à compter du mois d'octobre pour débattre de la future carte scolaire qui permettra de garantir une mixité sociale comparable à celle des autres collèges publics de Toulouse. Le conseil Départemental qui construit ces collèges mène actuellement des discussions avec l'Education Nationale pour qu'y soient proposés des projets pédagogiques attractifs. La réussite de ces collèges sera un vrai plus pour St-Simon.



Les élèves de St-Simon vont bénéficier de conditions d'accueil dans des locaux de grande qualité situés à proximité de leur domicile. Nous invitons tous les parents concernés actuellement ou dans le futur à participer aux réunions publiques lorsque les dates seront annoncées.

Je souhaitais également vous informer du décès le 1er septembre, de M. Francis Maynadier, habitant du chemin du Renard et participant assidu des réunions du bureau de St-Simon Environnement. Cette nouvelle nous a beaucoup attristés et nous garderons le souvenir de sa gentillesse naturelle et de ses interventions toujours précises et pertinentes. Toutes nos pensées vont à son épouse et à sa famille.

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Maison de santé

MAIRIE DE TOULOUSE 2102013 19.02



Nous vous avons annoncé dans un précédent bulletin, la signature du permis de construire de la future maison de santé du 3 rue Réguelongue.

En fait, il s'agissait d'une erreur d'affichage dans les registres et il n'a été finalement signé que le 25 août.

Le projet prévoit des cabinets pouvant accueillir 5 médecins, des kinés, des psychologues et d'autres professions de santé. Il y aura également 20 places de parking.

Nous espérons que cet équipement flambant neuf attirera des professionnels de santé à St-Simon pour que chacun puisse pouvoir consulter sans devoir se rendre dans des communes limitrophes.



Le 13 septembre s'est déroulée l'Assemblée Générale de St-Simon Environnement en présence de la Maire de quartier, Mme Ochoa, que je remercie pour sa présence.

Avant de traiter la partie traditionnelle de l'AG, un temps d'échanges avec Mme Ochoa a permis aux adhérents de poser des questions directement. Voici quelques informations évoquées lors de ces discussions :

- Gymnase : confirmation de la construction du gymnase avec ouverture prévue en 2024. Il sera le seul gymnase construit à Toulouse sur le mandat et devrait avoisiner un budget de 6 M€. Le lieu de son implantation sera soumis à la décision du Maire, mais le site de Guilhermy à proximité du collège présente des atouts sérieux.
- Rénovation de l'ancienne école Paul Bert : les études techniques ont avancé et une rénovation va être menée avec comme objectif une livraison en 2024 pour y réaliser un pôle culturel et associatif.
- 17 rue Réguelongue : Mme Ochoa a annoncé qu'elle a donné des directives pour que la propriété soit préemptée par la mairie lorsque le bien sera vendu. La vente nécessite l'accord de nombreux héritiers qui doivent se mettre d'accord. En tout cas, ce site devrait échapper à la promotion immobilière, ce qui est une excellente nouvelle pour le patrimoine bâti et végétal du quartier. Nous avons proposé d'organiser une action citoyenne pour rendre tout son charme au parc, dès que la mairie aura acheté le bien.
- Travaux de voirie annoncés lors des ateliers de circulation : la réalisation de certains aménagements ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités du pôle territorial sud qui a en charge un territoire allant de St-Martin du Touch jusqu'à l'Oncopole. Tout le retard accumulé depuis des années à St-Simon ne pourra pas être résorbé en quelques mois.
- Sécurisation des trottoirs de certaines rues (en particulier le ch de Basso) : c'est un point noir du quartier depuis des années dont le traitement nécessitera l'achat de terrains de riverains. Mme Ochoa essaie de faire avancer ce dossier complexe.
- Installation de caméras : l'emplacement de l'école Paul Bert a été validé par la mairie. Une demande a été formulée par des habitants pour le city-stade. Mme Ochoa en a pris note.
- Piste cyclable Liffard-Eisenhower : Mme Ochoa a rencontré très récemment la Direction de Thales qui doit vendre une parcelle à la Mairie pour réaliser cet équipement tant attendu. L'accord est conclu, mais il reste à formaliser l'acte notarié et à réaliser les travaux que l'on peut espérer pour 2022.
- ZFE (Zone à Faible Emission) : Mme Ochoa va organiser une réunion publique avec l'élue chargée de ce dossier pour expliquer le fonctionnement de la ZFE et les répercussions pour notre quartier.

Election du bureau : J. Aleysson, G. Arnaud, T. Barbero, I. Berkman, G. Cales, J. Fossat, S. Gos, M. Herbach, Y. Laporte, B. Lefevre, Y. Geoffroy, P. Frassati et M. Verove ont été élus à l'unanimité des votants.

Le Bureau se réunira prochainement pour désigner les président, secrétaire et trésorier.

Trésorerie : le trésorier a présenté la comptabilité de 2020 qui a été excédentaire cette année encore. Quitus de sa gestion lui a été donné à l'unanimité de l'Assemblée Générale.

Le grand livre des comptes est à disposition de tous les adhérents sur simple demande par mail.

Nous remercions tous les participants à cette Assemblée Générale qui a été décalée à l'automne à cause de la COVID et nous espérons que la prochaine AG du mois de mars 2022 pourra se dérouler dans des circonstances normales.

Visite bizarre...

Un habitant du quartier nous a rapporté les faits suivants :

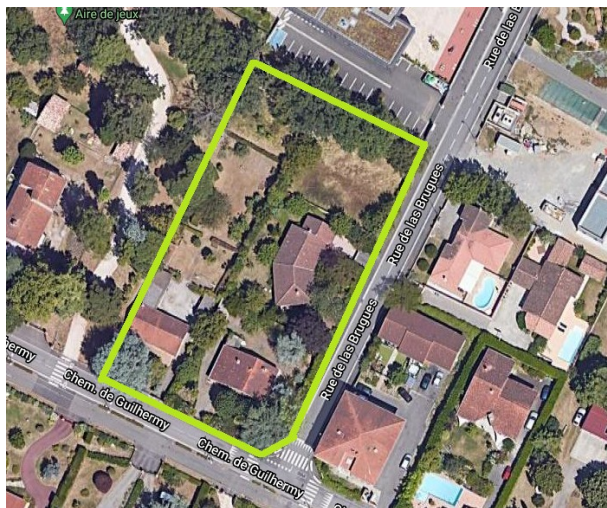
"Samedi nous avons reçu la visite d'une personne se présentant comme un brocanteur à la recherche d'objet à acheter, nous avons eu hélas l'imprudence de le faire entrer chez nous... Il devait revenir aujourd'hui pour un achat et n'est pas revenu. Il a prétendu n'avoir qu'un dépôt à l'Union et pas de magasin, ni de carte que nous lui avons demandée. Son attitude culottée me fait soupçonner cette personne d'être venu en reconnaissance pour un futur cambriolage."

Soyez très prudents avec les inconnus qui sonnent à votre domicile, même s'ils sont très sympathiques. Une proposition de service, de travaux, de vente de fruits et légumes peut cacher une entourloupe ou un repérage en vue d'un futur cambriolage. Pour mémoire, en 2020 un voleur se présentant comme installateur de fibre optique a attiré la victime dans son jardin, pendant qu'un complice cambriolait la maison.

Nous vous rappelons l'adresse mail pour signaler des faits suspects aux référents cambriolages du quartier : **vigistsimon@gmail.com**

Urbanisme

Dépôts : permis pour deux maisons au **9 ch de Monlong**, une maison **3 rue Darboussier**, une maison au **12 rue du Prilloume**, une maison au **14 rue Bayes**, une maison au **50 ch du Renard**, une maison au **15ter ch de Monlong**, une maison au **106 ch de Canto-L**, une maison au **37 ch de Monlong**.



Un dépôt a également eu lieu pour 74 appartements au **18 et 18bis ch de Guilhermy** sur un ensemble de parcelles représentant 3994 m².

Ce projet entraînerait la démolition de 3 maisons individuelles.

Nous avons pensé à tort que l'annulation du PLUi-H qui enlève deux étages au précédent projet, refroidirait les ardeurs des promoteurs, mais il n'en a rien été.

Etant donné que le terrain se situe dans l'OAP Guilhermy, le projet ne nous a pas été présenté en Commission Urbanisme, et nous ne pouvons donc pas vous en dire davantage tant qu'il n'est pas instruit par les services de l'urbanisme.

Il doit respecter les règles du PLU de 2016, soit 6m de hauteur de façade et une emprise au sol maximale de 50% de la parcelle.

Un dernier dépôt pour 26 appartements a été réalisé au **42-44 chemin du Loup**. Nous avons émis un avis défavorable en Commission Urbanisme en demandant un découpage parcellaire, mais le promoteur a déposé tout de même.

Au total, 66 logements ont été accordés depuis le 1er janvier, mais ce seul mois d'août 109 logements ont été déposés, dont 11 individuels.

Permis accordés : 3 permis pour maison individuelle ont été accordés au **106 ch de Canto-L**, au **61 ch du Renard** et au **14 rue Bayes**.

Le permis pour un collectif de 15 logements au **36bis ch du Loup** a été accordé, malgré notre avis défavorable en Commission Urbanisme.

Commission Urbanisme

31 rue Réguelongue : un projet nous a été présenté sur ce terrain qui est composé de fonds de parcelles de plusieurs propriétés. Ce projet prévoit 12 maisons T3 et T4 accolées par groupes de 2 ou 3.

Nous avons émis des réserves par rapport à la sortie sur la rue Réguelongue qui se situe au niveau de la première écluse. Nous avons demandé que le porteur du projet se rapproche des propriétés voisines afin d'étudier une possibilité de déboucher rue du Prilloumé moyennant l'achat d'un droit de passage. A défaut, nous demandons que le nombre de logements soit réduit.

Aire de grand passage de la Mounède

Les représentants des associations des quartiers Lardenne, Pradettes et St-Simon ont participé le **7 septembre** à une réunion présidée par M. Rougé, 1er adjoint au Maire, chargé des politiques de solidarité, pour évoquer le dossier de la réalisation par la Métropole des travaux de construction d'une aire de grand passage à la Mounède en mai 2021.

Etaient également présents Mme Ochoa et M. Alves, maires de quartier ainsi que les chefs des services concernés par le dossier.

M. Rougé a convenu que la méthode n'avait pas été la bonne et les 6 associations représentées ont unanimement fait part de leur souhait de trouver une solution positive à ce dossier.

En ce qui concerne le choix du terrain pour implanter l'aire de grand passage, les services techniques ont expliqué que tous les autres sites proposés par la Mairie ont été refusés par la préfecture pour cause d'inondabilité. L'aire de grand passage serait donc définitivement installée à la Mounède et pourrait accueillir entre 80 à 100 caravanes avec sa superficie de 2 hectares (pour rappel, depuis 2017, la Métropole changeait chaque année l'emplacement d'accueil). Cette année, seulement 3 groupes auront fréquenté l'aire et la tendance est à la raréfaction de ces passages depuis 2 ans, mais cela peut être conjoncturel et reprendre quand la situation sanitaire aura évolué favorablement.

Nous avons demandé que soit alors étudiée la possibilité de déplacer l'aire permanente de 60 places de la Mounède sur un autre site toulousain, afin de mieux répartir les lieux d'accueil sur la ville.

En effet, cette aire doit être entièrement reconstruite et elle nécessite une surface moindre qu'il serait certainement possible de trouver sur le territoire de la commune.

Les associations des Pradettes ont émis une proposition d'utilisation du terrain de l'actuelle aire fixe pour y implanter une piste de "pumptrack" qui aurait l'avantage de se situer à quelques centaines de mètres de Guilhermy.

Le **14 septembre**, une nouvelle réunion a été organisée par les maires de quartier pour présenter le travail d'accompagnement effectué par l'association "Espoir31", qui a permis en particulier de trouver des solutions de relogement aux familles présentes sur l'aire fixe de la Mounède qui ne sera plus occupée d'ici quelques semaines.

Les maires de quartier ont également relayé notre demande de trouver un site dans un autre quartier pour implanter l'aire fixe et demandé aux services techniques de rechercher rapidement d'autres terrains. Nous avons indiqué que des possibilités existent sur le territoire de la commune et cité quelques exemples.

La suite : une fois les possibilités de terrains examinées par les services techniques, les maires de quartier doivent présenter le dossier au Maire qui prendra une décision. Ce processus devrait prendre quelques semaines.

Il faut remercier Mme Ochoa et M. Alves pour leur écoute et leur appui qui débouchera, nous en sommes persuadés, sur une solution satisfaisante pour tous les quartiers.



Participation citoyenne

Si vous voulez vous investir dans les ateliers citoyens organisés par la Mairie, vous avez jusqu'au 30 septembre pour vous inscrire sur le site <https://jeparticipe.toulouse.fr/>.

LES ATELIERS CITOYENS



Pour l'écologie par quartier

Végétalisation, énergies renouvelables, vélos, ruches, composteurs, etc.



Amélioration du cadre de vie du quartier

Pour proposer des actions concrètes (propreté, éclairage, voirie, solidarité, etc.)



Qualité architecturale et identité du quartier

Pour définir collectivement l'esthétique des futures constructions du quartier (couleurs, formes, apparence générale...).



Mieux utiliser l'argent public

Pour étudier les suggestions d'économies et leur utilisation alternative dans des projets utiles pour votre qualité de vie.

Vous pourrez vous inscrire à un ou plusieurs des 4 ateliers décrits ci-dessus.

Mes idées pour mon quartier



Un budget de 8 millions d'euros à l'échelle de la ville est réservé à cette opération ouverte aux citoyens. Voici l'article 1 du règlement :

*Chacun est invité à proposer des idées de projet sur son quartier puis à choisir celles qui lui tiennent le plus à coeur dans la limite du budget total de 8 millions d'euros. **Les idées de projet relatives à la transition écologique seront privilégiées** durant cette édition et pourront alimenter la réflexion des ateliers citoyens pour l'écologie par quartier. Les projets lauréats seront financés par la collectivité. La réalisation des projets lauréats sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.*

Vous pouvez déposer vos idées ici : <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/mes-idees-pour-mon-quartier>

Compostage : réduisons les déchets brûlés à l'incinérateur !



Les déchets végétaux de notre alimentation représentent des dizaines de kilos par an. Jetés dans le bac vert, ils finissent brûlés à l'incinérateur voisin du quartier alors qu'ils pourraient être réutilisés et aider à développer un mini-potager avec la terre de St-Simon qui apprécie cet amendement. Tomates, courges, haricots verts plus bio que bio grâce à vos déchets, ça vous tente ?

Alors commandez le composteur vendu par la Métropole :

Trois modèles de composteurs en bois sont proposés contre une participation financière :

- 15 euros pour le petit modèle de 300l ou 400l
- 25 euros pour le grand modèle de 600l. (si vous avez la place, prenez le grand...)

Vous pouvez télécharger ici le guide du compostage : [Cliquer](#)

Pour tout savoir sur le compostage et commander votre composteur : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage>

IMPORTANT : on peut aussi implanter un composteur dans un immeuble collectif disposant d'espaces verts : [Cliquer ici](#)

Voici un geste facile à faire qui à l'échelle d'une ville peut faire gagner des tonnes de déchets.

Aires de jeux Canto-Laouzeto

A notre demande, Vinci qui mène son projet immobilier sur les terrains de NXP, a modifié son projet pour intégrer une deuxième aire de jeux. Ces deux aires nommées macrolot L et K pourront être aménagées avec des jeux pour des âges différents.

Elles seront placées à proximité immédiate de l'école Canto-Laouzeto ce qui est une excellente chose pour les enfants.



Journée d'accueil des associations le 11 septembre



Les associations hébergées au centre d'animation ch. Liffard ont organisé leur journée de présentation le 11 septembre. N'hésitez pas à vous renseigner sur leurs activités en vous rendant sur place si vous avez manqué ce rendez-vous.

Fête du quartier St-Simon

LE COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-SIMON
EN COLLABORATION AVEC LA MAIRIE DE TOULOUSE

FÊTE DE SAINT-SIMON



Le comité des fêtes vous donne rendez-vous le samedi 9 octobre 2021 de 14h à 23h sur la place de l'église.

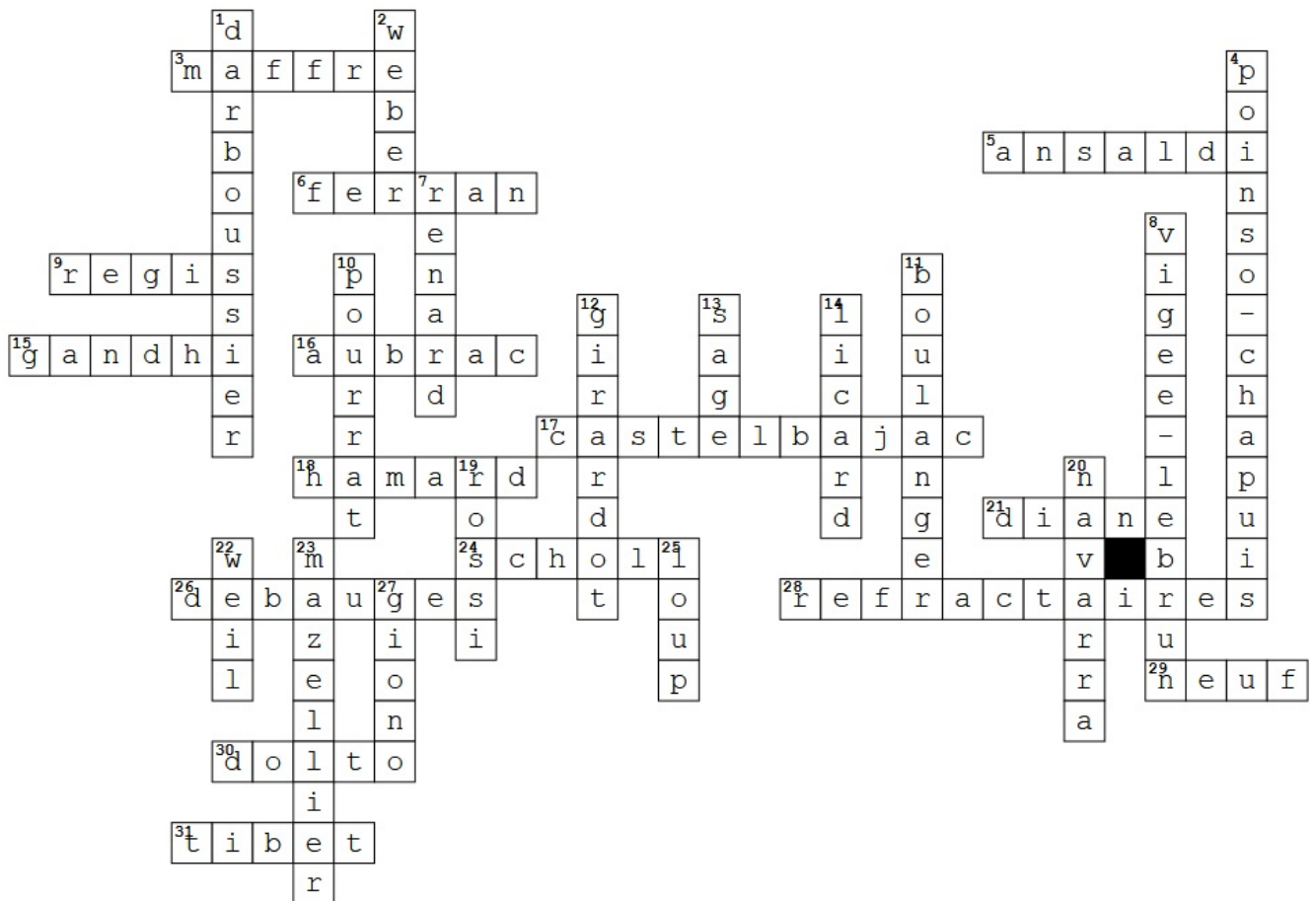
Au programme :

- Balade à dos d'ânes et ferme pédagogique de 14h à 19h
- Jeux pour enfants, goûter et spectacle à 17h
- Concerts avec les groupes musicaux [Souldafunk](https://souldafunk.com) et @backlight de 19h à 23h

La restauration sera assurée tout au long de la journée.

Si vous souhaitez devenir bénévole lors de cette journée, merci de contacter le comité : saintsimon.comitedesfetes@gmail.com
Comité des fêtes de St Simon

Connaissez-vous bien les rues du quartier ? Réponses du précédent bulletin



PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du bureau de St-Simon Environnement aura lieu dans la salle associative place de l'Eglise le **lundi 4 octobre** à 18h.

Les mesures sanitaires impliquent la possession du pass sanitaire et le port du masque (sauf si changement d'ici-là).

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN d'octobre 2021

Madame, Monsieur;

Nous venons d'apprendre la confirmation de la réalisation de deux équipements publics très attendus dans le quartier :

- *le gymnase sera installé à Guilhermy, avec une mise en service prévue pour 2025*
- *la rénovation de l'école Paul Bert rue Réguelongue va bientôt débuter; afin d'offrir de nouvelles salles pour des activités culturelles : rénovation de l'espace dédié à la musique, création d'une salle pour la danse et création d'une salle multi-activités.*

Et nous avons appris également que la taxe d'aménagement allait augmenter au 1er janvier (voir article en fin de bulletin).

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Rencontre avec JL. Moudenc

Dans le cadre des visites de quartier, nous avons rencontré le Maire lors d'une réunion conjointe avec des représentants de Lafourquette.

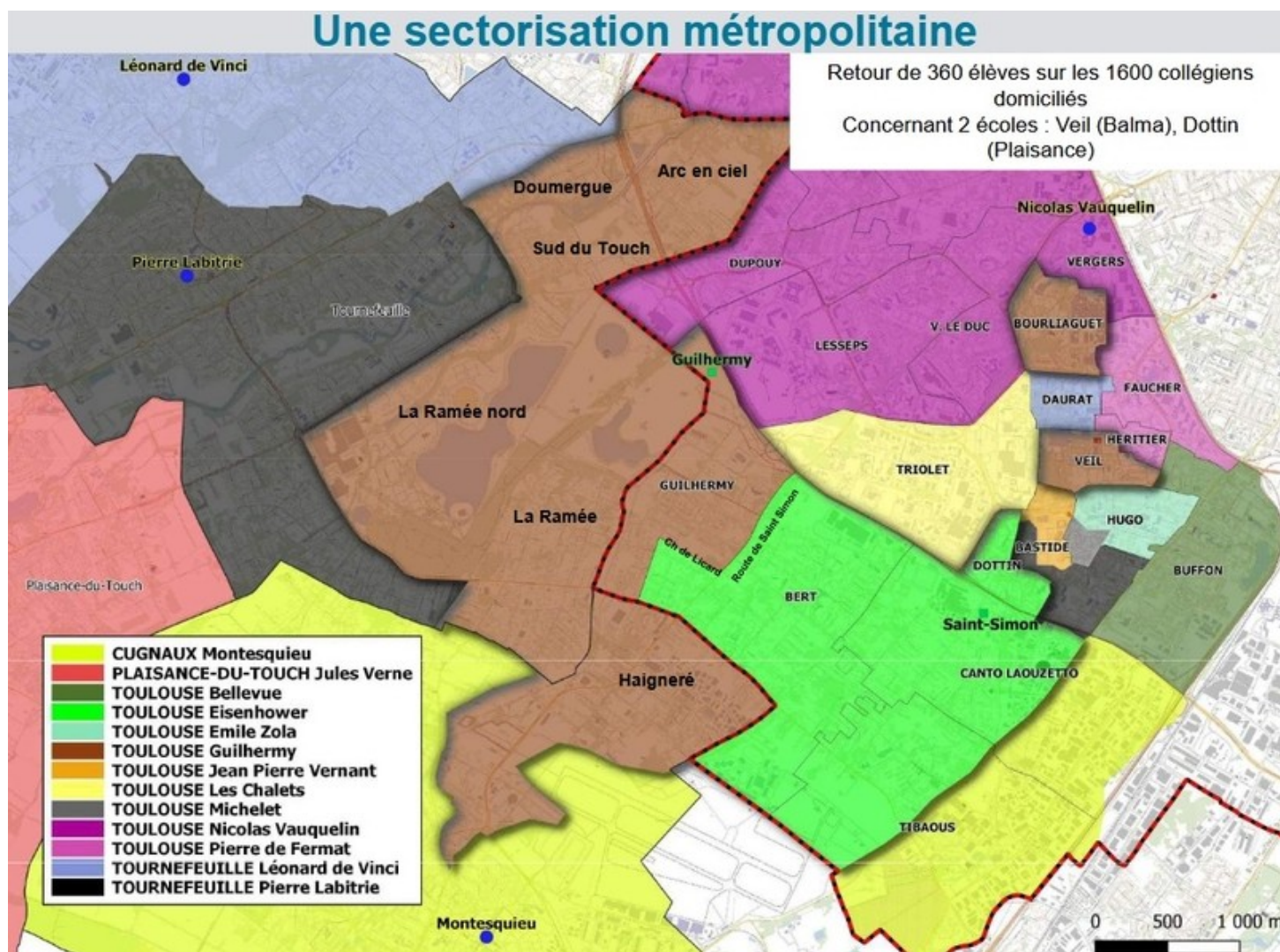
Nous avons pu aborder quelques thèmes concernant St-Simon :

- **Implantation du gymnase :** nous avons insisté sur le consensus qui existait sur une implantation à Guilhermy, confortée par l'arrivée du nouveau collège. JL Moudenc a évoqué un surcoût en cas de changement car une implantation ch Liffard aurait permis une mutualisation des vestiaires.
Il a indiqué qu'une réponse serait donnée rapidement et nous avons appris que le site de Guilhermy sera finalement retenu ce qui entraînera une livraison du gymnase en 2025.
- **BUCSM :** nous avons interrogé le Maire sur la position affichée du Maire de Cugnaux qui annonce l'abandon du projet du Boulevard Urbain du Canal de St-Martory qui est prévu depuis plus de 30 ans. M. Moudenc s'est dit surpris par ces déclarations car la Métropole n'a pas acté d'abandon du projet et a au contraire inscrit un budget de 1 M€ afin de mener l'étude de faisabilité durant ce mandat.
Nous avons rappelé l'importance de trouver une solution pour désengorger la route de St-Simon afin d'améliorer la vie de ses riverains et ne plus avoir une telle coupure entre Guilhermy et le reste du quartier.
Si un BUCSM tel qu'il avait été conçu au départ n'est pas aujourd'hui souhaitable, peut-être qu'une simple rue reliant le ch de Tucaut au collège pourrait améliorer la situation, d'autant que les terrains d'emprise ont déjà été acquis par le CD31. Il est évident qu'il ne se passera rien avant la fin de ce mandat.
- **Annulation du PLUi-H et conséquences sur St-Simon.** Nous avons insisté sur notre crainte de voir les promoteurs revenir en masse sur le quartier du fait de l'augmentation des droits à construire.
Le Maire a reconnu qu'avant le PLUi-H on était allé trop loin dans la densification, mais a ajouté que depuis 2019 on était allé trop loin en sens inverse avec une baisse très (trop ?) importante des permis délivrés à St-Simon.
Il a insisté sur les 37 000 demandes de logements sociaux en attente à Toulouse et prédit que qu'il y aura de gros problèmes lorsque les gens concernés se rebelleront.
Pour lui, il faut construire de nombreux logements à Toulouse et "St-Simon devra en prendre sa part".
Il nous a informés de sa participation à la "commission Rebsamen" qui a été mandatée pour proposer des mesures pour relancer la construction. Vous pouvez en lire le rapport édifiant en [clicquant ici](#).

Il a tout de même ajouté que certaines rues ou coeurs de quartier devront être préservés.

Nous ne partageons pas cette position qui n'est pas en conformité avec les promesses de campagne qui prônaient la densité modérée et prévoyaient même de modifier le PLUi-H pour la conforter. Nous ferons tout pour défendre le cadre de vie pavillonnaire du quartier et resterons très vigilants au niveau des permis de construire déposés.

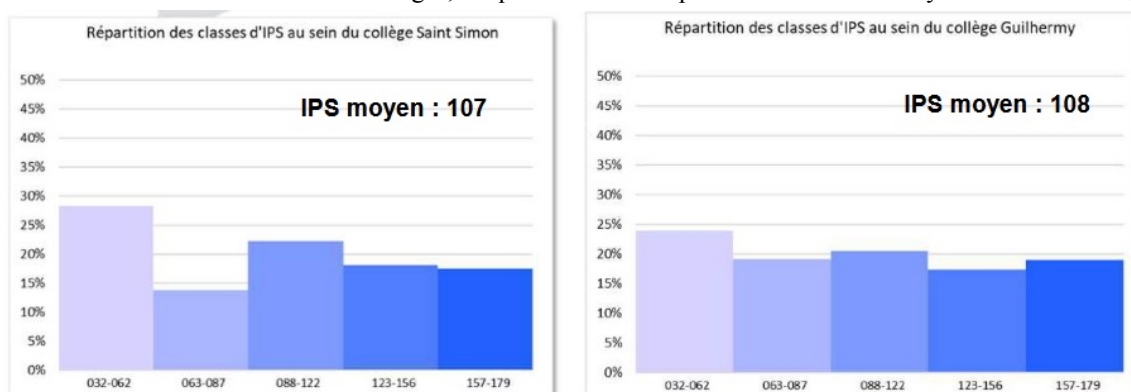
- M. Doutre, Président du Club des aînés, a demandé que la Mairie étudie l'installation d'un restaurant seniors dans une partie de la salle place de l'église.
Le Maire a pris note de cette demande qui sera étudiée par les services.



Le 18 octobre, nous avons organisé une réunion publique d'information durant laquelle les responsables du Conseil Départemental ont présenté le projet de la carte scolaire qui sera repensée pour tenir compte de l'ouverture des deux collèges en septembre 2022.

Le découpage a été fait en tenant compte des différences sociales des secteurs, dans le but de mettre en place une mixité comparable à celle observée dans les autres collèges publics de Toulouse. Ces calculs sont basés sur l'IPS (Indice de Position Sociale) des parents, dont la moyenne s'élève à 100 pour les 23 collèges publics toulousains.

Cet indice a été évalué à 107 dans les nouveaux collèges, ce qui les situera un peu au-dessus de la moyenne toulousaine (ets publics).



Les classes de 6ème, 5ème et 4ème ouvriront en septembre 2022. Les classes de 6ème auront un effectif limité à 25 élèves.

Une partie des élèves du Mirail qui allaient dans des collèges "favorisés" du centre ville continueront à y aller.

Pour ce qui concerne l'attractivité, les nouveaux collèges auront chacun une dominante culturelle :

- Saint-Simon-NXP : orientation vers les « Arts vivants »,
- Guilhermy : orientation et activités dans le domaine de l'Image.

Le collège Guilhermy possèdera une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire)

Il a bien été affirmé que la carte ci-dessus est un projet soumis à concertation qui devra être votée au CD31 en janvier 2022. Il est possible de faire remonter vos observations et propositions à cette adresse : dees@cd31.fr

De nombreuses questions ont été posées lors des échanges, en particulier au niveau des déplacements doux sécurisés qui ne sont pas encore réalisés.

Enfin, le CD31 a présenté une grille prospective des effectifs des collèges toulousains qui montre bien la montée en charge prévisible de ces établissements.

Pour 2026, un nouveau collège devrait être construit à Cugnaux ou Tournefeuille pour éviter la saturation.

Collèges	cap fonct.	cap max	P2022	P2023	P2024	P2025
Saint Simon	600	720	381	515	576	601
Guilhermy	600	720	421	571	595	607
BALMA Jean Rostand	891	990	747	757	770	802
CUGNAUX Montesquieu	1025	1145	1034	981	979	1002
PLAISANCE DU TOUCH Jules Verne	945	1050	877	838	873	888
TOURNEFEUILLE Léonard de Vinci	743	830	791	792	826	824
TOURNEFEUILLE Pierre Labitrie	895	1000	842	805	844	850
TOULOUSE Bellevue	743	830	770	763	763	821
TOULOUSE Emile Zola	515	575	525	526	519	529
TOULOUSE Jean Pierre Vernant	819	915	753	725	733	719
TOULOUSE Les Chalets	564	630	589	575	578	601
TOULOUSE Michelet	579	600	604	593	583	595
TOULOUSE Pierre de Fermat	922	1030	954	962	957	937
TOULOUSE Nicolas Vauquelin	825	924	639	588	595	612

Urbanisme/Permis

Dépôts : permis pour un collectif de 24 logements au 352 ch de Tucaut, une maison individuelle au 79 ch de Canto-L, une maison individuelle au 9 ch de Monlong, une maison individuelle au 6 impasse de Diane.

Permis accordés :

Plusieurs permis pour des maisons individuelles : 12 rue du Prilloume, 14 rue Bayes, 50 ch du Renard, 106 ch de Canto-L, 60ter rue Mazellier,

un permis pour 11 logements composé de maisons et d'appartements a été accordé au **11 rue du Prilloume**.



Recours : nous avons déposé un recours gracieux auprès du Maire pour que soit retiré le permis pour un collectif de 15 logements au **36bis ch du Loup** qui a été accordé malgré notre avis défavorable en Commission Urbanisme.

Commission Urbanisme

31 rue Réguelongue : un projet nous a été présenté sur ce terrain qui est composé de fonds de parcelles de plusieurs propriétés. Ce projet prévoit 12 maisons T3 et T4 accolées par groupes de 2 ou 3.

Nous avons émis des réserves par rapport à la sortie sur la rue Réguelongue qui se situe au niveau de la première écluse. Nous avons demandé que le porteur du projet se rapproche des propriétés voisines afin d'étudier une possibilité de déboucher rue du Prilloumé moyennant l'achat d'un droit de passage. A défaut, nous demandons que le nombre de logements soit réduit.

PLUi-H

Nous vous avons annoncé en mai l'annulation par le Tribunal Administratif du PLUi-H de Toulouse Métropole qui a pour effet de revenir aux règles d'urbanisme du PLU de 2013.

La réalisation d'un nouveau PLUi-H prendra au moins 3 ans et demi et durant ce délai la densification débridée que nous avons connue serait facilitée par les anciennes règles.

Il a été annoncé au dernier Conseil de Toulouse Métropole qu'une modification des PLU en vigueur sera lancée rapidement, avec l'appui de moyens externes à la Métropole. En effet, une modification du PLU peut être menée à bien beaucoup plus rapidement car les contraintes administratives sont moindres et elle ne concerne qu'une commune.

En contrepartie, la portée d'une modification est limitée par rapport à une révision et on ne pourra pas englober tout ce qui avait été acté au PLUi-H dans cette version modifiée du PLU.

Nous sommes très satisfaits de voir lancée cette modification du PLU que nous avions demandée. Il s'agira maintenant de définir quel pourra en être son contenu.

Terrain "Cougnaud"

Nous avons participé à une réunion avec des représentants du Conseil Régional afin de proposer qu'une étude soit menée pour la reconversion de ce très grand terrain (2 hectares + 2 hectares Saboulard) libéré par la société Cougnaud. L'idée d'y implanter un lycée nous a paru intéressante, ce qui aurait pour autre avantage d'éviter la construction de centaines de logements supplémentaires à Guilhermy dans une zone où on peut construire jusqu'à 4 étages.

Saint-Simon Environnement et le Collectif de Saint-Simon ont proposé à la présidente de région, Madame Carole Delga, nouvellement réélue à la région, la construction d'un nouveau lycée dans le quartier (argument de campagne repris par plusieurs candidats aux dernières élections départementales).

Idealement situé dans le triangle du futur collège de Guilhermy, l'école élémentaire de Guilhermy et la base de la Ramée, l'emplacement semblait idéal pour accueillir les lycéens. De plus, ce lycée profiterait du futur gymnase à venir.

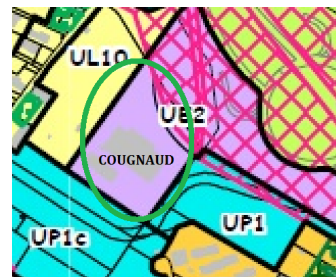
Rapidement, un retour négatif à notre courrier a été reçu mais la Région a néanmoins souhaité nous rencontrer afin de nous expliciter les motifs de son refus.

Nous avons compris qu'un nouveau lycée sur cette zone géographique n'était pas nécessaire aujourd'hui, que de nouveaux lycées allaient voir le jour à Auterive et dans le nord de Toulouse, ainsi que des extensions pour les lycées de Pibrac et Tournefeuille.

Cette piste semble donc écartée.

Mme Ochoa est consciente des enjeux autour de ce terrain et a déjà pris contact avec son propriétaire qui est bien entendu sollicité par la promotion immobilière.

Bonne nouvelle : suite à l'annulation du PLUi-H, le terrain concerné a été reclassé en zone Urbaine Economique UE2 ce qui exclut la construction de logements, contrairement à la partie "Saboulard" qui le permettrait. Il faudra être très attentif lors de la modification du PLU.



Pour l'heure, le site a subi l'intrusion de nombreuses caravanes. Le terrain n'étant pas propriété de la collectivité, seul le propriétaire peut mener à bien la procédure d'expulsion.

Avenir du quartier

Il vous reste jusqu'au 13 novembre pour participer à la concertation "mon quartier demain" : <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/mon-quartier-demain>

Vous serez peut-être surpris par le contenu du questionnaire, nous l'avons été aussi.



Projet de plantation d'arbres Idefix (communication du Collectif de Défense du quartier)



Synthèse du retour fait par la Mairie à l'occasion de la réunion du 13 octobre :

Grande déception, grande frustration ! Voici pourquoi en quelques chiffres. La réponse étant jugée insuffisante pour le quartier nous avons demandé à rencontrer Madame la Maire sur le sujet qui nous l'espérons nous fera d'autres propositions à la hauteur de notre implication et de nos attentes.

Voici les chiffres clés de cette opération :

- 30 volontaires pour repérer les plantations possibles
- 426 emplacements repérés en pleine Terre
- 181 emplacements repérés en débitumisation.

Soit 607 emplacements repérés.

La Direction des Espaces verts nous fait le retour suivant sur les 426 emplacements pleine terre (ceux en débitumisation n'ont pas encore été analysés), éliminant ceux sur des terrains privés et les impossibilités dues aux réseaux, canalisations...

Reste 197 emplacements.

Echéancier de plantations prévu (c'est là où le bât blesse !) :

- 9 arbres en novembre 2021
- 13 arbres en mars 2022
- enfin, une cadence annuelle de 25 arbres par an pendant 7 ans !

Frustration, les chiffres parlent de eux-mêmes. Faisons un calcul rapide...(c'est probablement pas aussi simple que cela, mais c'est une vision du problème)

Monsieur Moudenc annonce un programme de 100 000 arbres sur Toulouse jusqu'en 2030 dont 30% seront à la charge de privés. Il en reste donc 70 000 à la charge de la collectivité.

Toulouse = 503 000 habitants

Saint-Simon = 12000 habitants

$70000/503000 = 0.14$ arbre à planter par habitant soit un total pour Saint-Simon de $0.14 \times 12000 = 1680$ arbres !

En 2020, 41 arbres ont été plantés à Saint-Simon durant la phase 1 +197 promis + ceux qui seront validés en débitumisation (50, soyons fous) soit un total en 2030 à 288 arbres.

Question : où sont passés les 1300 arbres qui manquent !

Travaux de voirie

Rue Réguelongue : suppression d'une écluse au niveau du N°15 pour tenter de limiter les blocages du trafic aux heures de pointe. Un plateau ralentisseur sera installé à la place. Les travaux ont débuté le 25 octobre et devraient durer 2 à 3 semaines. Le passage reste possible en soirée et le week-end, sauf exception.

Chemin de Basso-Cambo : du 15 au 26 novembre, travaux eau potable et eaux usées sur la partie proche du carrefour avec Eisenhower.

Chemin de Basso-Cambo : du 22 novembre au 3 décembre, travaux sur le réseau de télécommunications au niveau du petit rond-point en galets.

La partie nord du chemin de Basso-Cambo sera donc fermée à la circulation à ces dates.

Ateliers circulation

Nous avons interrogé Mme Ochoa sur la suite des ateliers circulation. Nous publions ici sa réponse :

Il est bien prévu une deuxième séquence des ateliers circulation pour évoquer les projets d'aménagements travaillés.

Concernant la temporalité, elle sera celle des agents du pôle territoriale Sud – une fois qu'ils auront terminé l'ensemble des études et la planification, la restitution aura lieu.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Fête du quartier St-Simon



Très grand succès populaire de la fête de St-Simon organisée par le Comité des Fêtes le 9 octobre.

Bravo encore aux organisateurs qui ont su prévoir des animations appréciées par les grands et les petits.

Nettoyage du quartier

La journée de collecte des déchets initiée par le Collectif de défense du quartier a été un franc succès puisqu'ont été récoltés en une matinée :

- 102 kilos de déchets incinérables
- 21.4 kilos de déchets incinérables
- 1.2 de mégots (ramassé sur une seule place du quartier)
- 50 kilos d'encombrants

C'est trop !

Chacun devrait prendre conscience qu'il est acteur de la qualité de vie dans son quartier.

Bravo à tous les organisateurs et participants jeunes et moins jeunes en espérant qu'il ne sera pas nécessaire de rééditer l'opération chaque année.



Calendriers

La saison de vente de calendriers va démarrer et avec elle, il peut y avoir quelques filous qui vont essayer d'usurper la qualité d'employés de la mairie ou de la métropole.

Seuls les personnels chargés de la collecte ORDURES MENAGERES disposent d'une tolérance pour vendre des calendriers. Ils doivent vous présenter leur carte professionnelle qui n'est pas "Mairie de Toulouse" mais "**Toulouse Métropole**". Voir exemple joint.

Les personnes se présentant au nom de la collecte "encombrants et déchets verts" ne disposent pas de cette tolérance. Il est quasi-certain que ces personnes ne travaillent pas pour la collectivité. Soyez méfiant...



Incinérateur



Pour respecter en 2023 la nouvelle réglementation nommée "BREF" en matière de pollution, de travaux très lourds doivent être réalisés à l'usine d'incinération des ordures voisine du quartier.

De nouvelles évolutions doivent également être programmées pour 2030 dans cet incinérateur qui a plus de quarante ans.

Nous avons demandé à JL Moudenc que toutes les options soient étudiées dans ce cadre puisque 3 possibilités existent :

1. Travaux sur la structure existante
2. Reconstruction de l'usine sur le même site
3. Déplacement et reconstruction plus loin des zones habitées

C'est naturellement la solution du déplacement qui a notre préférence, même si elle n'est pas la moins coûteuse.

De nombreuses questions se posent à cette occasion, y compris l'opportunité de construire un incinérateur.

Afin de s'assurer que les citoyens seront associés réellement aux débats concernant l'avenir de cet équipement, la Commission du Débat Public a été saisie du dossier. La CNDP est une instance indépendante présidée par la sénatrice Chantal Jouanneau, qui doit obligatoirement intervenir en amont des projets importants.

Nous avons rencontré les deux garants, Renaud Dupuy et Isabelle Barthe, qui ont été désignés par la CNDP pour vérifier que la concertation et l'information des citoyens est réalisée dans les normes. Des réunions publiques et probablement des ateliers de travail seront organisés en 2022.

Nous vous solliciterons pour y participer.

Pour vous renseigner sur la CNDP et ce dossier en particulier :

<https://www.debatpublic.fr/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-mirail-2278>

TAM : Taxe d'Aménagement majorée

Depuis des années, nous dénonçons le montant de la taxe d'aménagement majorée (TAM) qui frappe 6 quartiers toulousains dont fait partie St-Simon. Cette taxe est due par chaque constructeur d'un nouveau logement, mais aussi lors d'un agrandissement, de la construction d'un garage ou encore d'une piscine.

Elle avait été justifiée lors de sa mise en place en 2011 par l'insuffisance des équipements publics et de voirie en regard du nombre de nouveaux habitants à accueillir. Seuls quelques quartiers étaient assujettis à son taux majoré de 16% et le reste de Toulouse réglait le taux "normal" de 5%.

Comment se calcule-t-elle ?

$TAM = \text{surface} \times \text{prix au m}^2 \times \text{Taux}$

Le taux est donc actuellement de 16%, le prix au m² est fixé chaque année par l'état (767 € en province en 2021) et la surface est constituée par tout ce qui est clos et couvert et mesure plus de 1.80 m de hauteur.

Il faut ajouter un montant de 900€ de taxe pour un parking et 32 € par m² de piscine.

Les logements bénéficient d'un abattement de moitié sur les 100 premiers m² de la construction.

Depuis 2020, les abris de jardin de moins de 20 m² et les pigeonniers (rare...) en sont exonérés.

Le département perçoit également sa dîme avec un taux de 1,3% qui vient s'ajouter à celui de 16%.

Quelques exemples pour se rendre compte des sommes en jeu qu'il faut régler (en deux fois...) après la fin du chantier :

	Maison individuelle de 130 m ² avec 2 places de parking	Maison individuelle de 110 m ² sur sous-sol total, avec 2 parking et piscine de 30 m ²	Extension d'une maison de 50 m ²
Taux à 5%	4496 €	9223 €	1917 €
Taux à 16%	12435 €	25325 €	6136 €
Taux à 20%	15200 €	31181 €	7670 €

Dans le tableau ci-dessus, nous avons ajouté une ligne avec un taux majoré à 20% qui est le taux maximum autorisé par la loi, car à notre grande surprise, la Métropole a voté lors du Conseil du 14/10 l'application d'un taux uniformisé sur toute la ville pour les constructions de logement.

En ce qui concerne la promotion immobilière, cette augmentation sera indolore, car comme les appartements actuels dépassent rarement 100 m², le surcoût induit par la TAM sera de 56 € par m² de construction. Avec des prix de vente dépassant les 4 000€ le m², cette augmentation sera négligeable et de tout façon répercutée sur l'acquéreur.

Par contre, un particulier qui fera construire une maison devra s'acquitter d'une taxe représentant entre 10 et 15% du montant de sa construction, à un moment où il ne sera pas forcément très en fonds. Faire construire une maison individuelle (à Toulouse) va devenir un véritable luxe qui correspond pourtant au désir de 80% des Français.

Nous avons demandé une harmonisation des taux à l'échelle de la ville pour supprimer l'inéquité fiscale entre quartiers, mais à condition de baisser le taux de la TAM. On nous a manifestement mal compris puisque l'harmonisation s'est faite, mais en augmentant tout le monde, nous laissant l'impression déagréable d'avoir été dupés.

A St-Simon l'augmentation est donc de 25% et de 300% dans les quartiers qui avaient un taux normal à 5%. Peu d'impôts subissent des augmentations de ce niveau et il est étonnant que les médias n'aient pas encore relayé cette information.

On peut se demander les raisons d'une telle décision. Hormis la perspective d'une manne financière attendue, il faut rappeler qu'en novembre 2020, la société V3J qui possède des bureaux sur l'avenue Eisenhower, a gagné en appel devant le Conseil d'Etat au sujet de la TAM que la Métropole lui réclamait (l'affaire doit être jugée au Tribunal Administratif de Toulouse). En effet, comme nous le pensions, la délibération de 2011 instaurant la TAM présentait des fragilités juridiques.

Les nouvelles délibérations sont nettement plus étayées juridiquement et présentent en détail les travaux et équipements envisagés.

Retrouvez ici la délibération du Conseil Métropolitain qui instaure dans le secteur 6 une taxe majorée à 20% après avoir abrogé la taxe majorée à 16% : https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20211021_DELIBERATION_DEL-21-0996.pdf

Vous pourrez constater que TOUS les conseillers métropolitains ont voté cette délibération, quelle que soit leur sensibilité politique.

Des délibérations identiques ont été votées pour tous les secteurs de la commune de Toulouse.

Quant aux zones d'activité, il leur sera appliqué un taux de 15% de taxe majorée, ce qui représentera des sommes très conséquentes pour par exemple la construction de bureaux.

Notre conseil : cette délibération prendra effet au 1er janvier 2022.

Si vous envisagez de faire construire une maison ou d'agrandir votre habitation, déposez très rapidement l'autorisation d'urbanisme, sachant que la date qui sera prise en compte pour le calcul de la TAM sera celle de la délivrance du permis et non du dépôt.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du bureau de St-Simon Environnement aura lieu dans la salle associative place de l'Eglise le **lundi 8 novembre** à 18h.

Les mesures sanitaires impliquent la possession du pass sanitaire et le port du masque (sauf si changement d'ici-là).

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de novembre-décembre 2021

Madame, Monsieur,

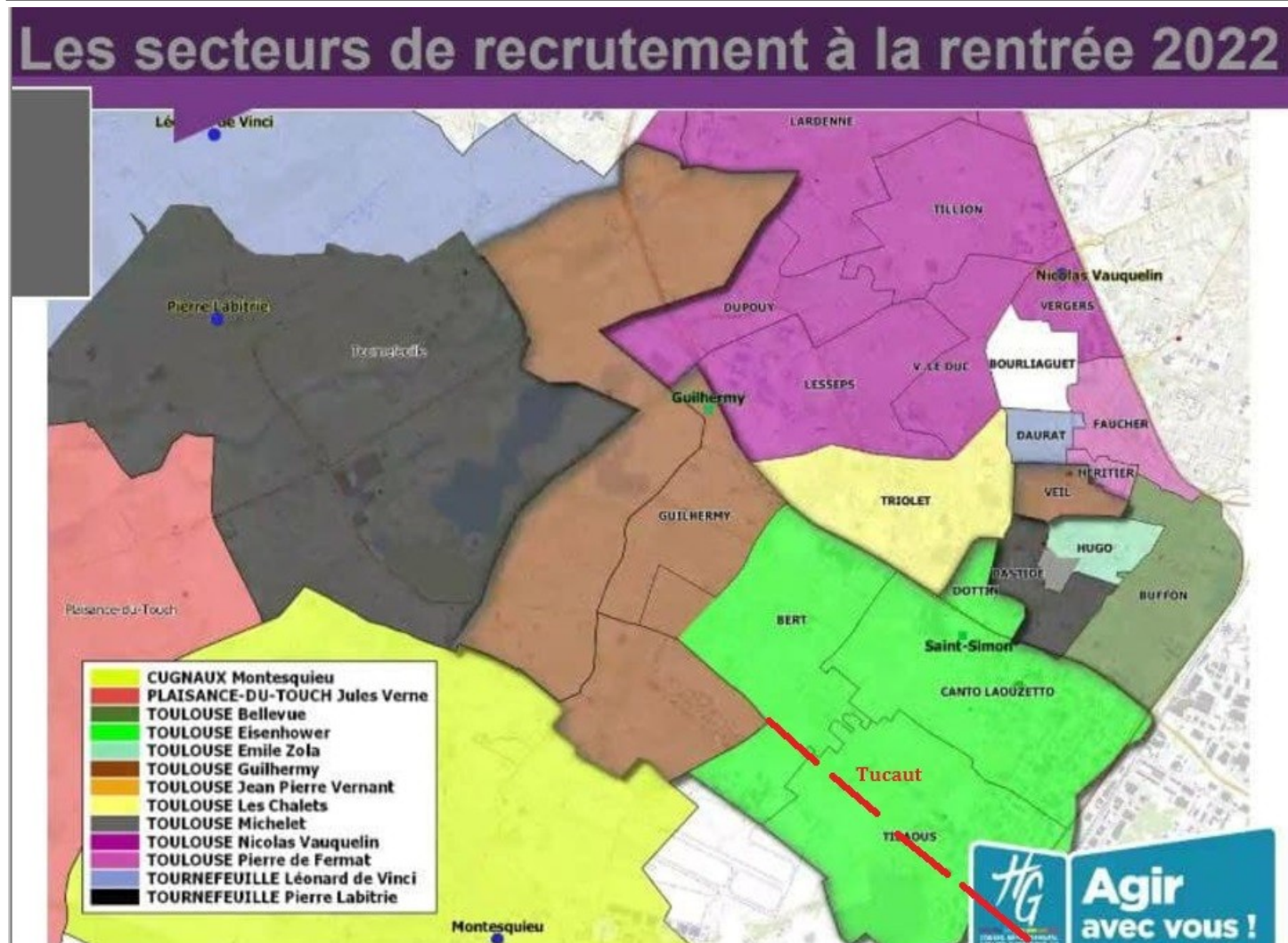
Tous les membres du Bureau de St-Simon Environnement se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous informons dès à présent de la tenue de la Commission de Quartier le **26 janvier à 18 h 30** au Centre Culturel Liffard. La précédente Commission a été annulée pour cause de COVID, et nous espérons que celle de janvier pourra être maintenue.

Nous vous rappelons que les Commissions de Quartier sont des réunions publiques ouvertes à tous les habitants qui ont la possibilité d'échanger directement avec la Maire de Quartier sur les sujets touchant St-Simon (voirie, équipements publics, aménagements divers, enveloppe de quartier, urbanisme, etc...)

T. BARBERO, Président de St-Simon Environnement

Collèges



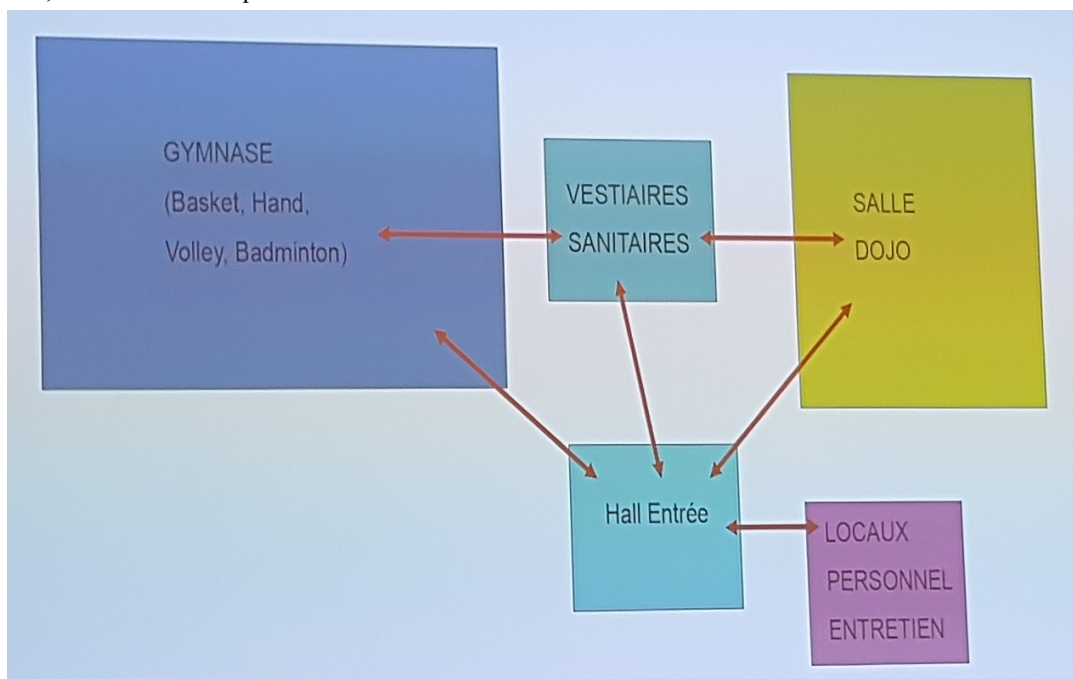
Plusieurs réunions ont été organisées en décembre par le CD31 pour présenter les modifications du projet de carte scolaire qui sera voté en Conseil en janvier 2022, pour une mise en application à la rentrée de septembre 2022.

Les habitants au sud du chemin Licard qui devaient au départ rejoindre le collège NXP ont été déplacés sur le collège Guilhermy. D'autres modifications concernant Tournefeuille et Cugnaux ont été effectuées. Il reste une inconnue concernant les élèves du groupe scolaire Bourliaguet (en blanc sur la carte) pour qui la décision n'est pas encore prise. En terme de proximité, nous sommes satisfaits de la sectorisation qui a été proposée. En comparaison d'un déplacement vers Vauquelin, la création de ces deux collèges va apporter un réel avantage aux élèves de St-Simon.

Lors de ces réunions, des demandes ont été formulées pour améliorer l'accessibilité en mode doux des collèges. Pour Guilhermy, la Métropole a prévu une piste cyclable sur une des voies goudronnées d'accès à la Ramée. Pour NXP, un accès provisoire sera opérationnel par le chemin de Canto-Laouzeto. Les parents présents ont insisté sur l'importance des options de langues et d'autres matières valorisantes pour renforcer l'attractivité de ces nouveaux collèges. Le travail avec le rectorat n'est pas achevé, et des consultations auront lieu au 1er semestre 2022.

Gymnase

Mi 2025, le gymnase de St-Simon devrait ouvrir ses portes à Guilhermy, sur une parcelle jouxtant le collège. Cet équipement de 6,5 M€ devrait comprendre les volumes fonctionnels ci-dessous :



Urbanisme

Recours : notre recours gracieux auprès du Maire pour que soit retiré le permis pour un collectif de 15 logements au **36bis ch du Loup** qui a été accordé malgré notre avis défavorable en Commission Urbanisme a été rejeté.

Nous ne sommes pas surpris puisque 100% de nos recours gracieux depuis 2014 ont été refusés.

Dépôts : permis pour un collectif de 3 logements au 29 route de Seysses, une maison individuelle au 12bis rue Bayes, une maison individuelle au 7 rue Simone Signoret, une maison individuelle au 22bis ch Licard et 2 maisons au 99 ch de Canto Laouzeto.

Permis accordés :

Plusieurs permis pour des maisons individuelles : 60 ch de Villenouvelle, 15ter ch de Monlong, 3 rue Darbousier, 79 ch de Canto-L.

Un permis pour un collectif de 3 blocs représentant un total de 24 logements a été accordé au **352 ch de Tucaut**, sur une parcelle de 4227 m².

Etant donné la proximité de la voie de bus en site propre et la faible densité du projet qui comprendra des espaces verts conséquents, nous avons émis un avis favorable à l'occasion de la commission urbanisme.

Un permis a été accordé au 5 rue Savignol pour 30 appartements sur une parcelle de 2000 m² située aux Tibaous.

Ce permis ne nous a pas été présenté en commission urbanisme, c'est une première.



Commission Urbanisme

16 chemin du Loup : un projet nous a été présenté sur ce terrain de 2467 m² qui est occupé par une grande maison familiale. Ce projet prévoit 31 appartements.

Nous avons émis un **avis défavorable** (ainsi que le Collectif de Défense) car le projet prévoit la destruction de la maison, la suppression de plusieurs grands arbres et affiche une densité très largement supérieure aux règles du PLUi-H.

De plus, le chemin du Loup est la cible de nombreux projets de promotion immobilière et si la Mairie ne bloque pas ce projet, c'est toute la rue qui va subir le remplacement des maisons par des collectifs.

Nous avons également insisté sur le fait qu'ont été construits près de 800 logements collectifs dans la ZAC des Tibaous toute proche et qu'il faut conserver des maisons à Toulouse pour maintenir une offre variée d'habitations.

39 et 39bis chemin Licard : un projet nous a été présenté sur ce terrain de 6400 m² qui est occupé par 3 maisons. Ce projet prévoit 77 appartements.

Nous avons émis un avis défavorable car le projet prévoit la destruction des maisons, la suppression de plusieurs grands arbres et affiche une densité très largement supérieure au PLUi-H.

Qui plus est, les 85 places de stationnement entraîneraient le stationnement dans le chemin Licard d'une vingtaine de véhicules, ce qui poserait des problèmes compte tenu des caractéristiques du chemin dépourvu de places de stationnement et de trottoirs.

Rénovation de l'école Paul Bert rue Réguelongue

La rénovation de l'école Paul Bert est maintenant programmée dans le budget de la Ville.

Elle fêtera ses 125 ans en 2024, date à laquelle les travaux sur le bâtiment principal seront terminés.

Ce bâtiment caractéristique des années 1900 avait bien besoin d'une remise aux normes et d'une réhabilitation pour accueillir dans de meilleures conditions les activités associatives qui y sont hébergées.

Elle revient de loin ! Voici un article de La Dépêche du 17 mars 2004

*"Les habitants et les associations de Saint-Simon ont été choqués quand ils ont appris que les bâtiments et terrains de l'École Paul Bert rue Reguelongue, devaient être **cédés par la municipalité à un promoteur privé** (lire notre édition du 17 février 2004).*

Cette annonce a eu l'effet d'un électrochoc et les associations Saint-Simon Environnement et les parents d'élèves de Paul Bert et Tibaous, ont interpellé collectivement le Capitole.

Fin février ils étaient reçus à la mairie de Toulouse pour débattre sur le sujet devenu le centre d'intérêt dans tous les commerces du secteur.

Il faut croire que les arguments des riverains hostiles à la disparition de l'édifice (dans tous les sens du terme) du patrimoine municipal ont été entendus. Ils viennent d'apprendre de Françoise de Veyrinas, député maire de quartier que : « Paul Bert 1 et les parcelles 112 et 109 ne seront finalement pas voués aux bulldozers ni cédés à un promoteur privé ».

Pour autant ils ne seront plus destinés à l'enseignement comme ce fut le cas pendant des décennies pour un grand nombre de riverains amoureux de leur quartier.

Les associations qui ont argué de la croissance constante des habitants sur le secteur et la nécessité de leur trouver des lieux pour se réunir ont été entendues."



Bert 1 et les parcelles 112 et 109 ne seront finalement pas voués

Un grand merci à nos prédécesseurs de St-Simon Environnement qui ont évité en 2004 la destruction de cette école qui est qualifiée aujourd'hui de "marqueur" du quartier.

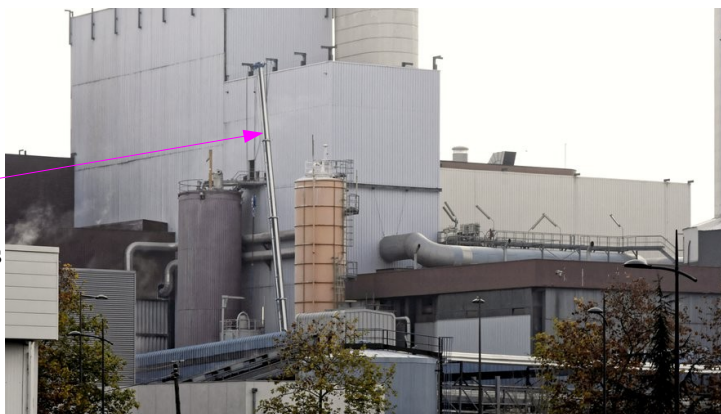
Incinérateur

Un incident a eu lieu sur le site de l'incinérateur de la SETMI le 29 novembre.

Un silo de 25 m de haut contenant 130 tonnes de résidus de combustion s'est affaissé en se calant heureusement contre le bâtiment.

Il a été sécurisé au moyen de liens et d'une grue.

Par la suite, des opérations ont été menées pour pomper les cendres et il n'y aurait pas eu de dispersion de polluants dans l'air lors de cette opération.



Cet accident arrive alors qu'une concertation va être menée en 2022 sur l'avenir de l'incinérateur.

En effet, cet incinérateur qui est le plus vieux de France doit subir d'ici 3 ans des travaux évalués à 45 millions d'euros, afin de respecter les nouvelles normes environnementales.

Nous considérons que la question de la présence même d'un tel équipement en zone densément peuplée doit être posée.

TELEO

Pylône P1 : Parc de stationnement de l'Oncopole

- Hauteur du P1 = **70 m**
- Poids environ = **400 tonnes**
- Massif béton = 19 pieux de 12m de profondeur avec un massif de 13m sur 13m et 2m d'épaisseur = **750 tonnes** de béton armé
- Surface de peinture visible depuis le sol : **2.2 km²** équivalent à un ½ stade de foot

Pylône P2 : Zone de loisir Pech David

- Hauteur du P2 = **30 m**
- Poids environ = **125 tonnes**



5 PYLÔNES

- Longueur de la soudure : **25 km** de soudure pour les 5 pylônes
- Nombres de boulons : **3500 boulons** fabriqués spécialement pour les pylônes (boulons tendus au vérin hydraulique)
- Nombres de galets : **240** pour supportage du câble tracteur

Pylône P3 : Zone de loisir Pech David

- Hauteur du P3 = **42 m**
- Poids environ = **150 tonnes**

Pylône P4 : Parc de stationnement Hôpital Rangeuil

- Hauteur du P4 = **63 m**
- Poids environ = **250 tonnes**

Pylône P5 : Paul Sabatier - Route de Narbonne

- Hauteur du P5 = **47 m**
- Poids environ = **170 tonnes**

Gare Hôpital Rangeuil - Louis Lareng
Station Intermédiaire
500 pneus

Gare Oncopole - Lise Enjalbert

- Retour
- 250 pneus

Gare Université Paul Sabatier

- Motrice
- 250 pneus

C'est la **seule structure type caisson métallique** de cette taille et de **forme rectangulaire** en France et en Europe.

Ce design si particulier a occasionné des études poussées en soufflerie pour valider le design avec l'ajout d'un amortisseur dynamique en tête de pylône limitant les vibrations sous l'effet du vent très stable du vent d'autan.

Autre comparaison de taille :

- Le pylône P1 (70m) est aussi haut qu'une tour de la cathédrale Notre-Dame (65m)
- La tête de pylône retournée ressemble à si m'emprenant à la Tour Eiffel

Poids total de l'ensemble des pylônes = **1.100 tonnes** (L'équivalent de 4 AIRBUS A380)

La capacité de transport de Téléo c'est l'équivalent de :

- 900 voitures ou taxis : soit des émission CO2 x **200**
- 30 BUS de ville 50 places : soit des émission CO2 x **6**
- 15 trams de 100 places : soit des émission CO2 x **4**

Téléo, le téléphérique urbain qui reliera l'Oncopole à l'université Paul Sabatier devrait être mis en service début 2022.

Un prolongement longeant Eisenhower qui reliait le métro Basso-Cambo a été évoqué dans le PLUi-H.

Rien n'est encore validé, mais cette option pourrait être intéressante pour St-Simon.

En attendant, voici une photo des cabines très spacieuses qui permettront de transporter également un vélo.



Francazal

Nous avons participé à une réunion publique organisée par la Mairie de Cugnaux, à laquelle étaient présentes mme Pellefigue, vice-Présidente de la région et mme Faure vice-Présidente chargée de l'économie à la Métropole, dont le thème portait sur l'avenir de Francazal.

Si l'activité "avions d'affaire" ne décolle pas, en revanche, la location des hangars et la maintenance aéronautique fonctionnent bien.

La Métropole a acheté à l'Etat une vingtaine d'hectares sur lesquels une opération nommée VILAGIL va se développer. Elle se présente comme "accélérateur des mobilités intégrées au service du territoire durable".



Un technocampus "Hydrogène vert" est prévu sur le site et de nombreux emplois sont attendus.

Le calendrier de projet vise une fin des travaux en 2025.

La région participera au financement de cette zone d'activité.

Le projet de Centre de R&D « Technocampus Hydrogène vert »

Contexte : une très forte concurrence entre les territoires, en Europe et dans le monde... Des compétences académiques et économiques de 1^{er} plan et une volonté collective de **préparer les ruptures technologiques de demain**, de nourrir l'écosystème industriel et économique par l'apport de connaissances et de compétences d'excellence liées à l'hydrogène, de créer un pôle à rayonnement mondial sur la thématique.

→ Le projet de Centre d'essais à Francazal, « Technocampus Hydrogène vert »

Ambition : d'ici 2025, un **technocampus** (plus de 60M€ d'investissements) : le plus grand centre européen de recherche, d'essai et d'innovation technologique dédié à l'hydrogène (partenariat avec le CNRS, l'Université de Toulouse, l'ONERA... Safran, Airbus, Liebherr et Vitesco Technologies). Maillon clé pour le déploiement des « avions de demain » et de la « mobilité du futur »

Projet IDEFIX

Nous vous avons déjà parlé du projet Idefix porté par des habitants du quartier et en particulier par des membres du Collectif de Défense du quartier, qui vise à la plantation d'arbres à St-Simon. Une réunion a eu lieu avec la Mairie le 3 décembre. Nous en relayons ici le compte-rendu et adressons un grand merci aux habitants impliqués :

Cet après-midi nous avons rencontré la direction des espaces verts, la référente de quartier ainsi que des ingénieurs du pôle territorial pour évoquer le rythme de plantation qui nous avait été annoncé à 25 arbres par an en moyenne sur 7 ans. Ceci ne nous avait absolument pas satisfait et avons remonté le problème à Mme Ochoa.

Il semble donc que le recours ait porté ses fruits puisque il est annoncé déjà à ce jour 13 arbres plantés et 87 le seront en mars 2022 soit un total de 100 arbres sur 2021/2022

L'année d'après, 2022 /2023 c'est à nouveau un engagement de 100 arbres qui est pris soit un total de 200 arbres. On en sera donc à 241 arbres plantés depuis 2020.

Ceci concerne les plantations en pleine Terre c'est à dire hors secteurs "débitumisés". La plantation en débitumisant étant plus complexe (modification voirie/ défonçage du goudron) elle sera étudiée à partir de 2023.

Pour les localisations des plantations et afin d'en réduire les coûts, nous avons donné notre accord pour que cela se fasse secteur par secteur au choix de la Direction des espaces verts. Certains d'entre nous verront donc les premières plantations avant d'autres habitants mais tous les secteurs retenus seront plantés.

Nous attendons pour le 15 janvier 2022 notre fichier de travail mis à jour que je communiquerai, il contiendra l'avancement des premières plantations et mentionnera les prochains secteurs plantés.

Nous adressons nos remerciements à Madame Ochoa pour son engagement et sa détermination à soutenir notre démarche dans ce projet IDEFIX, merci également aux 30 habitants volontaires, artisans de ce projet qui se reconnaîtront.

Quand St-Simon était une commune autonome

Peu de gens le savent, mais St-Simon a constitué une commune le 8 août 1783 sous le nom de Villeneuve-Les-Saint-Simon. Cette commune ne dura pas puisqu'elle demanda son rattachement à Toulouse le 27 décembre 1790.

Cette histoire et bien d'autres est relatée dans le document nommé "Le déplacement de l'église de Saint-Simon à la fin du XVIIIe siècle : passage du domaine privé seigneurial à l'espace public communautaire" que vous pouvez consulter en [cliquant ici](#).

Vous y trouverez des informations et documents anciens passionnants qui relatent l'histoire de notre quartier. Bonne lecture.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du bureau de St-Simon Environnement aura lieu dans la salle associative place de l'Eglise le **lundi 3 janvier** à 18h.

Les mesures sanitaires impliquent la possession du pass sanitaire et le port du masque (sauf si changement d'ici-là).

BULLETIN D'ADHESION 2022

Vous pourrez adhérer votre adhésion à St-Simon Environnement pour 2022 en réglant par carte bancaire sur notre site : <https://www.saint-simon-environnement.org/association-toulouse-st-simon-environnement/adhesion/>

Ou alors utiliser le papillon ci-après en joignant un chèque de 10€ par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin Liffard 31100 Toulouse

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels : _____

Adresse postale : _____

Si vous n'avez pas d'accès internet l'Association vous propose de vous livrer les bulletins papier à domicile, cochez alors la case suivante.

☐

Je n'ai pas d'accès internet, merci de me livrer les bulletins papier à mon domicile